



Sommaire

LE BARREAU	2
<i>Le Conseil</i>	2
<i>La mission</i>	3
<i>Le rapport de la bâtonnière</i>	4
<i>Le rapport de la directrice générale</i>	8

LA PROFESSION	14
<i>Les comités</i>	15
<i>Les activités</i>	44
<i>Les services</i>	54

LE PUBLIC	56
<i>Les activités</i>	57
<i>Les services</i>	62

LES PRIX ET LES HOMMAGES	64
---------------------------------	-----------

Le **BARREAU**

Composé de plus de 13 500 avocats, le Barreau de Montréal est l'un des plus grands barreaux du monde et le deuxième barreau francophone en importance. Comptant plus de 160 ans d'histoire, il fait figure de proue dans la recherche de l'excellence en matière d'éthique et de compétence.



Les MEMBRES DU CONSEIL

Première rangée (de gauche à droite)

M^e André Albert Morin, Ad. E., trésorier* / M^e Catherine Pilon, premier conseiller /
Madame la bâtonnière Elizabeth Greene / M^e Joséane Chrétien, secrétaire.

Debout (de gauche à droite)

M^e Doris Larrivée, directrice générale / M^e Michel P. Synnott / M^e Robert Pancer / M^e Jean-Paul Perron /
M^e Martine L. Tremblay / M^e Simon Tremblay / M^e Laurent Soustiel, représentant l'Association du Jeune
Barreau de Montréal / M^e Luc Deshaies / M^e Karen Kear-Jodoin.

N'apparaît pas sur cette photo

M^e Gregory James Moore.

**Jusqu'à sa démission en janvier 2012. M^e Simon Tremblay lui a succédé au poste de trésorier et le Conseil a invité
M^e Magali Fournier à devenir conseillère, comme le lui permet le Règlement général lors de vacances en cours de mandat.*



La **MISSION**

Promouvoir la protection du public, par des activités d'information et de sensibilisation et par une participation active à l'administration de la justice.

Le rapport de la **BÂTONNIÈRE**



It's hard to believe that a year has come and gone since I stood at the Annual General Assembly and spoke of my joy in becoming *Bâtonnière*. So much has happened at the Bar of Montreal in this whirlwind year.

It was, in retrospect, a year of celebration and advances on so many levels.

For the first time in our legal history, we have a Chief Justice who is a woman: the Honourable Nicole Duval-Hesler.

The Bar of Montreal celebrated with appropriate moxie the 70th anniversary of the accession of women to the *Barreau du Québec*. Our gala, which was an upbeat and celebratory event, was a reminder of the challenges of our female predecessors through each of the decades we have been here. It was also an entreaty to continue to advocate for equality and justice in gender-related matters.

To my great joy, my successor, Catherine Pilon, announced to me only recently, that after due consideration, she would use the feminine form and call herself "*Bâtonnière*" as I did.

This year, our female colleagues in Paris petitioned their Bar for the right to refer to themselves as "*avocates*" and were granted this right by a change to the by-law governing them.

Nous avons fêté cette année le 15^e anniversaire du Salon VISEZ DROIT. Comme pour les années antérieures, ce salon, qui est le plus grand carrefour d'information juridique au Québec, a connu un énorme succès.

Le 30 mai 2011, nous avons eu l'honneur de participer à l'inauguration du Centre de justice de proximité du Grand Montréal.

L'initiative des « Mandats à portée limitée » va bon train. Après beaucoup de travail, de multiples rencontres et discussions avec le Syndic, le Service de l'inspection professionnelle et le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, nous avons mis en ligne un Guide à l'intention des avocats qui souhaitent explorer cette avenue.

Madame Gislaine Dufault, our *Directrice des Communications*, will receive the *Mérite du Barreau* with her friend and co-worker at the *Salon VISEZ DROIT*, M^e Claire Bellemare.

It is the 10th anniversary of the arrival of the Bar's first woman *Directrice Générale*, Doris Larrivée, who has succeeded once again this year in ensuring that the Bar of Montreal is the formidable entity which it is.

That these things happened during my year is a source of pride and joy to me - I guess there is such a thing as serendipity.

RAYONNEMENT INTERNATIONAL

*In May, I went to Haïti. As I mentioned at the opening of the Courts in September, this trip was inspiring because of the courage of our Haïtian colleagues who are determined to carry on, and do carry on, despite the most devastating and arduous physical and moral conditions in which they must operate. It was also daunting. There is so much to be done with so little and the challenges are colossal. Just last month, we learned of the assassination of two lawyers and a magistrate in cold blood in Haïti. It is tempting to give up, but we must not. At this juncture, I am not sure what can be done, but I am sure that something **must** be done. We cannot close our hearts to such hardship. This is a long-term project which must not be abandoned. Recently, with the president of our Haïti Committee, Pierre Fournier, I met with the Directeur Général du Barreau du Québec, Claude Provencher, to discuss the challenges and possibilities. I came away from this meeting feeling encouraged by the strength and vision of these two staunch and devoted actors in the quest to help our Haïtian colleagues. I would like to take this opportunity to thank them for their consistent efforts in this regard.*

My predecessor, Stephen G. Schenke, said that when he attended the Conference of the World City Bar Leaders in London in October 2008, "Montreal was hailed as an example of a bilingual, bi-judicial legal system whose skills are required around the world as the world becomes a smaller place and more and more cultures need to react together in the same way we do in Montreal. For this reason and for expanding our own professional opportunities, the Montreal Bar needs to have a sustained program of promoting our legal culture and building a network around the world."

As a result of M^e Schenke's vision, our Bar created an International Relations Committee. Thanks to the work of this committee, our Bar signed twinning agreements with the Bar Associations of Shanghai and Los Angeles this year.

In September, we had the honour of hosting the World City Bar Leaders' Conference, which was a resounding success. This event put us at the heart of international cooperation. It allowed us to reinforce our bonds with some jurisdictions while establishing new relationships with others.

Plusieurs thèmes très intéressants ont été abordés lors de cette conférence, dont :

- *Transsystemic International Commercial Transactions*
- *International Mobility of Lawyers*
- *Problem-Solving Courts (i.e. Mental Health Courts)*
- *Privacy Rights and E-Discovery*
- *Self-Represented Litigants*

I attended the opening of the Courts in Brussels, Paris and Barcelona. While there, I participated in working sessions and conferences. In addition to contributing to the "rayonnement" of the Bar of Montreal, and promoting our values, these travels were an opportunity to learn from others.

When in Haïti, for example, where I participated in Seminars on alternative dispute resolution methods, I learned from a participant from San Francisco about their RSVP ("Resolve to Stop the Violence") project - an impressive and successful initiative in the field of restorative justice.

When in Brussels and Paris, I was thanked by colleagues who had benefitted from the teaching of Montreal lawyers in the fields of mediation and "techniques de plaidoirie".

Pour emprunter les mots de mon prédécesseur Nicolas Plourde, nous avons poursuivi avec enthousiasme et fierté «les initiatives destinées à favoriser le rayonnement et le développement de la pratique et de la confrérie internationale des avocats du Barreau de Montréal.»

JUSTICE EN LANGUE ANGLAISE

The Bar of Montreal has continued to insist upon the importance of access to justice in the English language.

We have militated in favour of using the proper method of drafting to ensure the best quality of both French and English versions of the new Code of Civil Procedure. I have met with the Minister of Justice, and in collaboration with the Barreau du Québec, have written to the government expressing our requests in this regard. Our position was reiterated at the Parliamentary Commission dealing with the new code.

For more information on our Bar's undertakings regarding Justice in the English Language, I refer you to the Committee's report.

LES COMITÉS

Il y a plus d'une quarantaine de comités qui se réunissent régulièrement pour aider le Barreau à accomplir sa mission de promouvoir la protection du public, par des activités d'information et de sensibilisation et par une participation active à l'administration de la justice. Sur ces comités, des avocats et avocates collaborent avec des représentants de tous les tribunaux du Québec. Je tiens à remercier tous et toutes nos bénévoles. Votre contribution est tellement importante.

TABLE RONDE SUR LA JUSTICE PARTICIPATIVE

Nous avons compris au Barreau de Montréal qu'il faut amener les avocats et avocates à épouser une nouvelle culture, soit celle de la justice participative. En 2008, le bâtonnier Schenke a mis en place la table ronde sur la justice participative. Cette initiative a connu un franc succès et nous avons tenu cette année la quatrième édition de cette table ronde.

J'ai eu le plaisir de participer à de nombreuses cérémonies de prestation de serment, tant collectives que privées. J'ai aussi participé à de nombreuses cérémonies de nominations de juges - à la cour municipale, à la Cour du Québec et à la Cour supérieure.

Despite the fact that these two events are at opposite ends of the spectrum of a legal career, they have a common thread - a sense of accomplishment for past efforts combined with a new energy, a new purpose and direction in one's professional life. It was on both counts an honour to represent the Bar of Montreal at these functions and to share the pride of those involved, their families and friends.

RELATIONS AVEC LE BARREAU DU QUÉBEC

Le Barreau de Montréal a travaillé étroitement avec le Barreau du Québec comme nous le faisons chaque année.

Je dois souligner la grande considération démontrée par le bâtonnier Louis Masson et le respect mutuel des membres du Comité exécutif du Barreau du Québec. Ensemble, nous avons fait face à des situations difficiles, mais l'esprit de collégialité que nous partageons nous a permis de faire face à ces défis dans les meilleures conditions possibles et en tenant compte des intérêts de tous.

This terminates my eighth year on the Council of the Barreau de Montréal.

It has been an action-packed year filled with wonderful accomplishments by our Bar and by those who support it.

I would like to thank the members of the Council, who spoke frankly and shared their thoughts with intelligence and integrity. It was a privilege to participate in these discussions and to carry the messages and positions of the Bar of Montreal where they needed to go.

You gave me the courage to do what had to be done, and for this, I am very grateful.

Thank you to Catherine Pilon and Joséane Chrétien, who sat with me on the Executive Committee of the Barreau du Québec. Thank you to André Albert Morin and Simon Tremblay, our treasury relay team. Thank you to Luc Deshaies, Magali Fournier, Karen Kear-Jodoin, Greg Moore, Robert Pancer, Jean-Paul Perron, Laurent Soustiel, Michel P. Synnott, and Martine L. Tremblay, our dedicated councillors.

Je tiens également à remercier Doris Larrivée, Nathalie Guertin, Nancy Brouillette, Gislaine Dufault et tout le personnel du Barreau de Montréal. Un merci particulier à madame Émée Landry, qui quittera sous peu ses fonctions pour une retraite bien méritée, après plus de 27 ans de fidèles et loyaux services.

The Bar of Montreal has a long tradition of leadership. This year, despite a climate of economic turmoil and uncertainty, we have continued to uphold that tradition of leadership with energy and creativity.

During the course of this year, so many individual lawyers extended support that I cannot name them all. Each one of these testimonials was a gift.

It was a great honor to have mingled with eminent jurists and individuals in positions of power, here and throughout the world. But it was also an immense honor to have represented each of the almost 14,000 lawyers who make up the Bar of Montreal.

This has been an exciting and fulfilling year. It was wonderful to share it with all of you.

Thank you.

Catherine, I wish you the best.



M^e ELIZABETH GREENE, bâtonnière



Le rapport de la **DIRECTRICE GÉNÉRALE**



20 ans déjà ! Le 6 janvier 1992, je quittais la pratique privée pour devenir l'adjointe de M^e Maurice Boileau, qui était directeur général du Barreau de Montréal depuis 12 ans. Mon implication auprès de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, dès mon assermentation, m'a fait découvrir et apprécier le « grand » barreau. Lorsque j'ai appris la création de ce nouveau poste, je n'ai pas hésité un instant et je n'ai jamais regretté. J'ai eu le bonheur de succéder à M^e Boileau en août 2002, lorsqu'il se retira pour une retraite bien méritée. Mon poste au Barreau de Montréal me permet de rencontrer des gens extraordinaires dans ce merveilleux monde de la Justice.

Malgré la taille de l'équipe (10 personnes à temps plein et 4 à temps partiel), on réussit à accomplir beaucoup de choses. Notamment, la gestion des réunions (près de 220) de 40 comités comptant plus de 400 bénévoles, l'organisation d'activités de formation intéressantes et diversifiées, quelques activités sociales pour les membres (tennis, golf, cocktails), auxquelles s'ajoutera cette année un tournoi de badminton, une proposition d'un membre qui a été accueillie avec enthousiasme par l'équipe, la gestion du Salon des avocats et l'organisation du Salon VISEZ DROIT. On ne pourrait évidemment accomplir la même quantité de travail sans le soutien des bénévoles. Je vous invite à lire ce rapport annuel pour constater l'ampleur de la tâche.

LE SALON VISEZ DROIT

Cette activité destinée au public, qui a fêté son 15^e anniversaire en avril, a une ampleur insoupçonnée de la majorité de nos membres. Il faut être allé sur place pour s'en rendre compte. Encore cette année, j'ai été impressionnée par la programmation et l'organisation. Plus de 200 bénévoles sont recrutés pour présenter au public des activités de qualité (procès simulé, entretien, débat, jeu-questionnaire) et offrir des consultations juridiques gratuites (près de 1000). Et ce sont des bénévoles, épaulés de main de maître par la directrice des communications et son adjointe, qui chapeautent le tout. Je tiens donc à remercier tout particulièrement et souligner le travail des membres du comité du Salon VISEZ DROIT, soit M^e Isabelle Allard, qui dirige l'équipe avec doigté, M^e Francine Beaumier, qui fait un travail exceptionnel à l'animation, M^{es} Jean-Pierre Authier, Claire Bellemare, Alec Fafard et Anouk Fournier. Ayant été présente au Salon VISEZ DROIT quelques heures par jour du 16 au 19 avril dernier, j'ai pu constater le dévouement incroyable de ces personnes, qui mettent de côté leur pratique pendant quatre jours (sans compter les heures passées à préparer ce salon depuis le mois de mai 2011) pour servir leur Barreau. Encore une fois, le Salon VISEZ DROIT a été une réussite. Un merci spécial à M^e André d'Orsonnens, un bénévole dans une catégorie à part !

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Les membres du Barreau de Montréal ont pu bénéficier encore une fois d'une offre de formation variée, à faible coût. On a organisé 17 activités, pour un total de 42 heures de formation reconnue. À la suite de la baisse importante de participation en 2010-2011 en comparaison avec la participation record de 2009-2010, première année du programme de formation continue obligatoire, on peut dire que la participation aux activités cette année a été constante et assez bonne. Je crois que nos activités sont appréciées des membres.

SALON DES AVOCATS ET VESTIAIRE

Depuis septembre 2011, le Barreau de Montréal s'occupe de la location des casiers situés au Palais de Justice de Montréal. La rumeur, qui circulait depuis toujours voulant qu'il n'y ait pas de casiers disponibles au Palais de Justice de Montréal, s'est révélée fautive. Après avoir fait l'inventaire des casiers et identifié tous les locataires officiels, je peux vous assurer que le Barreau de Montréal dispose d'un certain nombre de casiers libres et disponibles pour la location. Des casiers sont aussi disponibles sur une base quotidienne pour les avocats de l'extérieur. Cette nouvelle source de revenus permet de couvrir les frais de gestion du Salon des avocats, y compris le loyer qui est maintenant à la charge du Barreau de Montréal.

INSCRIPTION ET PAIEMENT EN LIGNE

En matière de programmation informatique, les choses ne vont jamais aussi vite que l'on voudrait! Malgré l'annonce faite l'an dernier disant que le Barreau de Montréal offrirait aux membres la possibilité de s'inscrire aux activités et de payer en ligne au cours de l'année 2011, le système n'est pas encore tout à fait au point. Il faut encore des ajustements afin que ce nouveau mode d'inscription facilite la gestion des confirmations d'inscription et des attestations de présence.

PRIVILÈGES POUR LES MEMBRES

Le Barreau de Montréal a maintenu pour ses membres les ententes conclues en 2010-2011, qui lui permettent d'offrir un régime complet d'assurances auto et habitation à tarifs préférentiels et un programme d'assurance collective couvrant l'ensemble des besoins en assurance santé, et ce, à des prix intéressants.

SITUATION FINANCIÈRE

En raison de la hausse de la cotisation, autorisée par les membres à l'assemblée générale du 5 mai 2010 dont les effets se sont fait sentir cette année, et la gestion serrée des dépenses, l'année financière se termine avec un excédent des revenus sur les dépenses, plus important que ce qui avait été prévu. On préserve ainsi les surplus accumulés pour des projets spéciaux.

L'ÉQUIPE

Je peux compter sur une merveilleuse équipe de 14 personnes dévouées et efficaces. Tout le monde met la main à la pâte et l'entraide est au rendez-vous en tout temps. Je tiens plus particulièrement à souligner l'excellent travail de madame Gislaine Dufault, directrice des communications, dont l'implication exceptionnelle dans les affaires du Barreau de Montréal sera d'ailleurs soulignée lors de l'assemblée générale annuelle alors que madame la bâtonnière Elizabeth Greene lui remettra le Mérite du Barreau de Montréal. Un honneur tout à fait mérité!

Je suis aussi très heureuse de compter au sein de mon équipe M^{es} Nathalie Guertin et Nancy Brouillette, coordonnatrices de comités. Elles sont compétentes, serviables et dévouées. Elles ont à cœur la mission du Barreau de Montréal et consacrent toutes leurs énergies pour la mener à bien. Merci pour tout!

Pour conclure ce sujet, je dois souligner le travail exceptionnel de madame Émée Landry pendant plus de 27 ans comme préposée au Service de référence. Elle a rendu de nombreux services aux justiciables au cours de ces années. Elle est aussi une collègue de travail appréciée de tous. Elle quittera le Barreau de Montréal le 1^{er} juin prochain pour une retraite bien méritée. Bonne retraite, chère Émée, tu nous manqueras.

REMERCIEMENTS

Évidemment, ce rapport ne pourrait être complet sans des remerciements. Je réitère toute ma gratitude aux bénévoles qui donnent de leur temps pour le Barreau de Montréal. Lors des nombreuses réunions auxquelles je participe, je peux sentir l'intérêt des membres pour leur Barreau et l'administration de la justice, de même que leur respect pour le public et les justiciables. Merci!

Je remercie les représentants des divers tribunaux et organismes avec lesquels le Barreau de Montréal entretient une relation privilégiée. Le dialogue ouvert entre eux et les membres du Barreau permet une résolution efficace des problèmes vécus au quotidien par les praticiens. Ces forums sont une grande richesse et font l'envie de plusieurs organismes. Ils permettent au Barreau de Montréal de participer activement à l'administration quotidienne de la justice, dans le meilleur intérêt du justiciable.

Je profite aussi de ce rapport pour remercier les anciens bâtonniers du Barreau de Montréal pour leur amitié.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance aux membres du Conseil qui donnent généreusement de leur temps et prennent au sérieux leur rôle de représentant des membres de la section.

Je félicite madame la bâtonnière Elizabeth Greene, qui a fait un excellent travail au cours de son mandat. Je la remercie pour sa disponibilité et sa gentillesse.



M^e DORIS LARRIVÉE, directrice générale



LES RESSOURCES HUMAINES

LA DIRECTION

*M^e Doris Larrivée,
directrice générale*

1 *M^e Nancy Brouillette,
coordonnatrice de comités*

2 *M^{me} Gislaine Dufault,
directrice des communications*

3 *M^e Nathalie Guertin,
coordonnatrice de comités*

LE PERSONNEL

4 *M^{me} Yolande Girard,
adjointe administrative*

5 *M^{me} Émée Landry,
préposée au Service de référence*

6 *M^{me} Linda Marcotte,
secrétaire-réceptionniste*

7 *M^{me} Christine Plourde,
adjointe aux communications*

8 *M^{me} Mahinda Rosarion,
adjointe administrative*

9 *M^{me} Katherine Taron,
technicienne en communications*

LES PRÉPOSÉS AU SALON DES AVOCATS

*M^{me} Cendrine Caron-Ouellet, M. Jocelyn Roy, M^{me} Isabelle Giroux et M^{me} Marie-Ève Sansfaçon
(Photos des préposés au Salon des avocats en page 55)*

Les **SUBVENTIONS** octroyées par le Conseil

Association du Jeune Barreau de Montréal :

130 000 \$ à titre de subvention de fonctionnement, 15 000 \$ pour la gestion du service de préparation à une audition et 3000 \$ pour le cocktail offert par le bâtonnier dans le cadre du congrès 2011.

Avocats sans frontières Canada :

2500 \$ pour l'achat de 10 billets pour l'activité bénéfique du 1^{er} mars 2012.

Barreau de Port-au-Prince :

5000 \$ pour payer une partie des frais liés à l'organisation des conférences et des célébrations de la St-Yves, qui ont eu lieu du 16 au 21 mai 2011, à Port-au-Prince, auxquelles la bâtonnière a participé.

Barreau du Québec :

1000 \$ à titre de commandite du cocktail du vendredi soir à l'occasion de la soirée italienne, dans le cadre du Congrès 2011.

CEFDUM :

250 \$ pour l'achat d'une publicité d'un quart de page dans l'album des finissants.

Faculté de droit, section droit civil, de l'Université d'Ottawa :

500 \$ pour aider à l'organisation de la 34^e édition du Tribunal-école Pierre-Basile-Mignault.

Lower Canada College :

500 \$ comme aide financière pour l'organisation du 2012 National High School Debating Championships.

Pro Bono Québec :

25 000 \$ pour le financement de l'organisme.

Programme de soutien financier aux nouveaux parents :

Le Barreau de Montréal a répondu aux demandes de soutien de quelque 275 nouveaux parents éligibles à ce programme, pour un montant total de 18 626,50 \$.

Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal :

900 \$ pour l'achat de trois billets pour l'activité bénéfique soulignant le début des célébrations du 165^e anniversaire de cette association, dont le fondateur, Frédéric Ozanam, était avocat.

Société Elizabeth Fry :

5000 \$ à titre de don à cet organisme communautaire fondé en 1977 ayant comme mission « de venir en aide aux femmes qui, un jour, doivent faire face à la justice pénale et qui sont déterminées à s'en sortir bien qu'incapables d'y parvenir seules ». La remise du don a eu lieu dans le cadre du Gala du 70^e anniversaire de l'admission des femmes dans la profession.

Université de Montréal (Centre de recherche en droit public) :

500 \$ pour l'organisation du colloque « Le CETA et le juriste canadien et québécois ».

Les **RÉSOLUTIONS** adoptées par le Conseil

Au cours du dernier exercice, le Conseil a, entre autres, adopté les résolutions suivantes :

(seules les plus importantes sont reproduites ci-dessous)

26 avril 2011

Considérant la décision du Barreau du Québec de mettre en place une mesure administrative permettant à un nouvel assermenté de bénéficier d'une réduction sur sa cotisation annuelle dès sa première inscription au Tableau de l'Ordre;

Considérant la suggestion du Comité exécutif du Barreau du Québec aux divers barreaux de section d'appliquer le même rabais à leur cotisation.

Sur proposition de M^e Karen Kear-Jodoin appuyée par M^e Simon Tremblay, le Conseil approuve la mise en place d'une mesure administrative permettant à un nouvel assermenté de bénéficier d'une réduction sur sa cotisation annuelle dès sa première inscription au Tableau de l'Ordre.

Il fixe la réduction de la cotisation de la section, qui sera consentie en fonction du temps écoulé dans l'exercice financier, selon les paramètres suivants :

- Aucune réduction pour les inscriptions faites au cours des mois d'avril à juin;
- 25 % de réduction pour les inscriptions faites au cours des mois de juillet à septembre;
- 50 % de réduction pour les inscriptions faites au cours des mois d'octobre à décembre;
- 75 % de réduction pour les inscriptions faites au cours des mois de janvier à mars.

Le Barreau de Montréal confie au Service des finances du Barreau du Québec l'administration de cette mesure administrative, qui entre en vigueur dès à présent, soit pour la cotisation 2011-2012.

* * *

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, entérine les recommandations du comité sur le rayonnement international de conclure des ententes de collaboration avec la *Los Angeles County Bar Association* et *The Florida Bar*.

* * *

13 mai 2011

À la recommandation du comité de liaison avec la Cour supérieure en matière familiale, le Conseil, à l'unanimité, appuie sans réserve la proposition de dédier la salle 2.01, principale salle d'audience de la chambre de la famille de la Cour supérieure du Québec au Palais de Justice de Montréal, à l'honorable Réjane Laberge Colas. Il souscrit totalement à l'idée de renommer cette salle, «Salle Réjane Laberge Colas», en l'honneur et à la mémoire de cette pionnière.

* * *

28 juin 2011

Considérant que le gouvernement du Québec s'apprête à déposer un nouveau *Code de procédure civile* à l'automne 2011;

Considérant que le Barreau de Montréal a eu accès au projet de ce code en français, ainsi qu'à des ébauches de traduction en anglais;

Considérant que ces ébauches laissent croire que la traduction anglaise sera déficiente, car la traduction s'effectue «en vase clos», au lieu de se faire selon la méthode de corédaction ou, à tout le moins, en tandem avec les légistes;

Considérant que cette situation inquiète le Barreau de Montréal étant donné l'expérience du *Code civil du Québec*, qui plus de 20 ans après son adoption, fait encore l'objet de travaux visant à parfaire la version anglaise;

Considérant les démarches infructueuses du Barreau de Montréal auprès des ministre et sous-ministre de la Justice leur offrant l'aide d'avocats de Montréal pour la révision de la version anglaise du nouveau *Code de procédure civile*;

Le Conseil, à l'unanimité, convient de confier à l'honorable Michel Bastarache, C. C., du cabinet Heenan Blaikie, le mandat d'étudier la question suivante (ou toute autre question à discuter avec ce dernier) et de lui fournir une opinion sur le sujet :

L'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867 prévoit que les lois du parlement du Canada et de la législature de Québec doivent être imprimées et publiées en français et en anglais. Les tribunaux, notamment la Cour suprême du Canada, ont interprété cet article comme visant implicitement l'adoption des lois : ce qui doit être imprimé et publié en français et en anglais, ce sont les "lois" et un texte ne devient "loi" que s'il est adopté¹.

Est-ce que l'obligation d'adopter simultanément les versions française et anglaise des lois inclut implicitement l'obligation, pour le gouvernement du Québec, de prendre tous les moyens nécessaires ou les moyens raisonnables pour s'assurer que les deux versions reflètent l'intention du législateur ?

*La corédaction est-elle le seul moyen d'y arriver ?
Sinon, quel est le standard minimum pour y arriver ?*

31 août 2011

Sur proposition de M^e Michel Paul Synnott appuyée à l'unanimité, le Conseil donne son aval au renouvellement du programme d'assurance de Médicassurance.

2 novembre 2011

Sur proposition de madame la bâtonnière Elizabeth Greene appuyée par M^e Catherine Pilon, le Conseil, à l'unanimité, félicite et remercie M^{es} Michael Bergman, Tibor Hollander, Pierre Fournier, Marie Christine Kirouack, Daniel Jutras et Gregory James Moore, pour leur excellent travail de révision de la version anglaise de diverses dispositions de l'*Avant-projet de loi instituant le nouveau Code de procédure civile*.

* * *

Après discussion, le Conseil convient d'appuyer la position des autorités de la cour municipale de Montréal et de demander au ministre de la Justice que le *Règlement sur la procédure de sélection des candidats à la fonction de juge de la Cour du Québec, de juge d'une cour municipale et de juge de paix magistrat* soit modifié afin de redonner au juge-président les pouvoirs d'exprimer les besoins de la cour et d'en choisir les juges.

* * *

Le Conseil donne son aval à l'utilisation de la déclaration commune de dossier complet, tel que proposé par son comité de liaison avec la Cour supérieure en matière civile le 2 novembre 2011.

* * *

À la recommandation du comité de liaison avec la Cour supérieure en matière civile, le Conseil autorise la création d'une catégorie « outils pour praticiens » dans l'onglet « services » du site Internet du Barreau de Montréal, accompagné d'un encadré à cet égard sur la page d'accueil des membres, où se retrouveraient non seulement les outils élaborés par le Barreau de Montréal, mais également les hyperliens menant à tous les outils nécessaires à la pratique, incluant :

- Les rôles;
- Les Règles de pratique;
- Les divers avis de la Cour supérieure;
- Le Registre des recours collectifs;
- Les divers modèles et formulaires applicables;
- Le Guide des meilleures pratiques du Barreau de Montréal;
- Les divers outils de calcul des délais, des intérêts, etc.

15 décembre 2011

Sur proposition de madame la bâtonnière Elizabeth Greene appuyée à l'unanimité, le Conseil approuve les Guides d'assistance en droit de la famille #1 et #2 intitulés : « Demander une ordonnance de sauvegarde / « un intérimaire » en matière familiale » et « Contester une ordonnance de sauvegarde / « un intérimaire » en matière familiale ».

1. *Proc. Gén. du Québec c. Blaikie et autres* [1979] 2 RCS 1016.

La Conférence des anciens bâtonniers

MEMBRES

M^e Marc Charbonneau, président
M. le bâtonnier Yvon Jasmin, c.r., à la retraite
M^e Pierre Bourque, c.r., Ad. E.
M^e John J. Pepper, Q.C., à la retraite
L'honorable André Quesnel
M^e J. Vincent O'Donnell, Q.C., Ad. E., à la retraite
M. le bâtonnier Guy Gilbert, c.r., Ad. E.
M^e Manuel Shacter, Q.C., Ad. E.
M^e Rolland Boudreau, c.r., Ad. E., à la retraite
M^e Alain Letourneau, c.r., Ad. E.
L'honorable Pierrette Rayle
M^e Casper M. Bloom, Q.C., Ad. E.
M^e Jean-Jacques Gagnon, Ad. E.
L'honorable Robert Mongeon
M^e Richard J. McConomy
M^e Pierre Fournier
M. le bâtonnier Ronald Montcalm, c.r.
M^e Lynne Kassie, Ad. E.
L'honorable Michel A. Pinsonnault
L'honorable Richard Wagner
M^e Alan M. Stein
M. le bâtonnier Stéphane Rivard, Ad. E.
M^e Bernard Synnott
L'honorable David R. Collier
M^e Julie Latour
M. le bâtonnier Gilles Ouimet
M^e Stephen G. Schenke
M^e Nicolas Plourde
Nombre de séances : 2

MANDAT

À la réunion du 14 janvier 1981, alors qu'il était bâtonnier, M^e Philippe Casgrain, c.r., Ad. E. indiquait qu'il y aurait tout intérêt à permettre aux anciens bâtonniers de la section de continuer à servir activement le Barreau lorsque leur mandat est terminé, d'une part pour qu'ils ne se sentent pas à ce moment écartés des activités du Conseil, et d'autre part pour que celui-ci profite de leur précieuse expérience. À la réunion suivante, soit le 18 février 1981, le Conseil adopte la résolution suivante et constitue de ce fait, la « Conférence des anciens bâtonniers » :

« À la première réunion du Conseil, celui-ci forme la "Conférence des anciens bâtonniers" composée de tous les anciens bâtonniers de Montréal, présidée par le bâtonnier en exercice, et dont le secrétaire du Barreau de Montréal est le secrétaire.

Cette Conférence est convoquée par le bâtonnier au moins deux fois au cours de l'exercice, afin de le conseiller lui et son conseil sur les grandes orientations de la section et sur tous autres sujets dont pourrait la saisir le bâtonnier. »

Le Conseil a modifié cette résolution de façon à ce que la Conférence soit présidée par le bâtonnier sortant et la directrice générale du Barreau de Montréal agit comme secrétaire.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Depuis sa création, la Conférence a toujours joué le rôle prévu. De tout temps, les bâtonniers l'ont consultée sur divers sujets.

Au cours de la dernière année, les membres de la Conférence ont entre autres discuté des sujets suivants :

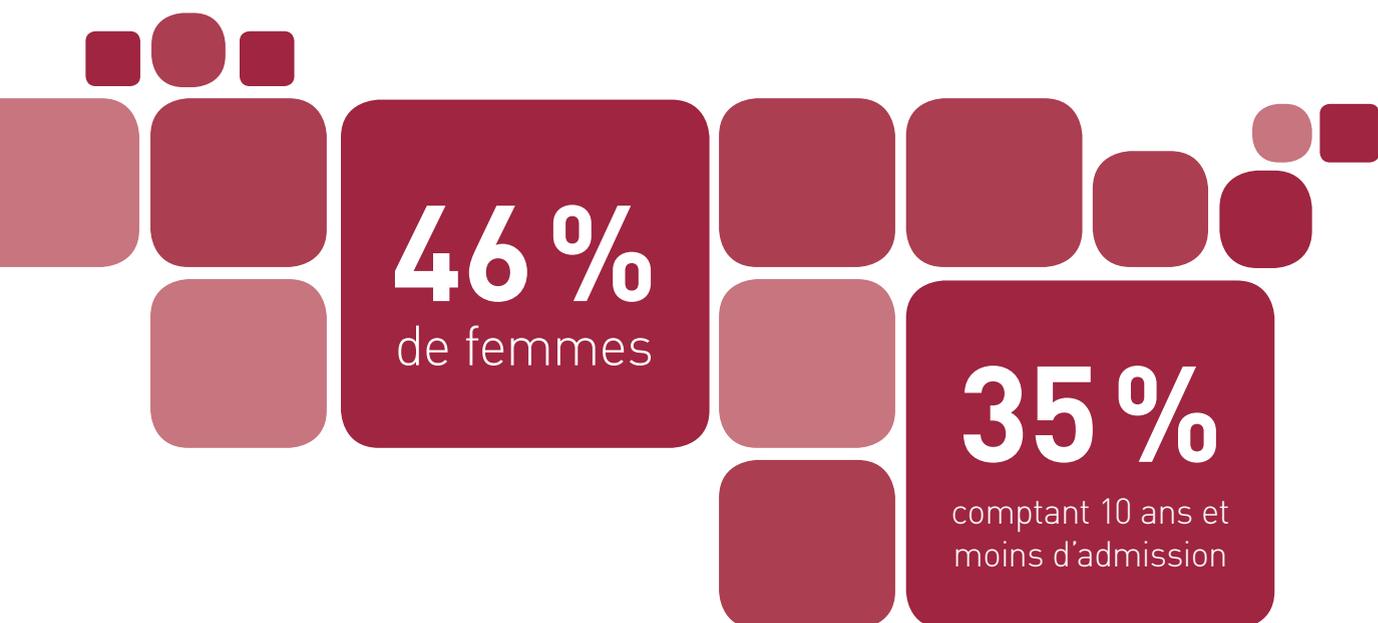
- Poste de premier conseiller pour l'exercice 2012-2013.
- Poste de vice-président du Barreau du Québec pour l'exercice 2012-2013.
- Gouvernance du Barreau du Québec.
- Récipiendaires potentiels de la Médaille et du Mérite du Barreau de Montréal.
- Version anglaise du *Code civil*.
- Organisation de la Journée du Barreau.
- Relations entre le Barreau du Québec et le CAIJ.
- Portraits des anciens bâtonniers.

La bâtonnière les a informés des divers projets qui occupent le Conseil, dont la version anglaise du nouveau *Code de procédure civile*, le 70^e anniversaire de l'admission des femmes dans la profession et le *Règlement sur la procédure de sélection des candidats à la fonction de juge de la Cour du Québec, de juge d'une cour municipale et de juge de paix magistrat*.

De plus, pour une cinquième année consécutive, les membres de la Conférence et les membres du Conseil se sont rencontrés dans le cadre d'un dîner informel, tenu au Club St-James, le 31 mai 2011.

La **PROFESSION**

L'expertise des membres du Barreau de Montréal couvre tous les domaines du droit, de l'administration et des affaires. Plusieurs membres sont reconnus à l'échelle nationale et internationale pour leur apport à la justice. Avec près de 46 % de femmes, 35 % de membres comptant 10 ans et moins d'admission, des avocats et avocates de toute provenance et parlant diverses langues, le Barreau de Montréal tente, dans la mesure du possible, d'assurer représentativité et diversité au sein de ses comités.



LES COMITÉS

Accès à la justice en langue anglaise

MEMBRES

M^e Casper M. Bloom, Q.C., Ad. E., coprésident

M^e Pierre A. Fournier, coprésident

M^e Ryan Allen

M^e Julie Baril

M^e Marcelle Beaulieu

M^e Nancy Boillat (jusqu'à sa démission)

M^e Francisco Couto

M^e Linda Hammerschmid

L'honorable Suzanne Handman

M^e Michael McAuley

M^e Marie Lamarre

L'honorable Morton S. Minc

L'honorable Lawrence A. Poitras, C.M., c.r., à la retraite

M^e Randall Richmond

L'honorable Mark Schragar

M^e Ronald Silverson

M^e Nathaly J. Vermette

Nombre de séances : 2

MANDAT

La mission de ce comité est d'assurer l'accès à la justice en langue anglaise à tous les justiciables du district de Montréal. Afin de veiller à maintenir un système juridique bilingue à tous les niveaux, de préserver les droits des justiciables et de poursuivre l'enrichissement culturel en découlant, les membres étudient les situations factuelles et juridiques pouvant affecter ou promouvoir cet accès.

RAPPORT DES COPRÉSIDENTS

Depuis la création du comité, les membres se sont penchés sur l'état de la situation et sur les façons de s'assurer que tous les rouages de l'administration de la justice à Montréal permettent, au public en général, d'avoir une justice de qualité dans la langue anglaise, que ce soit au niveau de l'accès à la justice ou au niveau des auditions devant les diverses instances administratives ou judiciaires.

It is important to ensure that in the Greater Montreal area, English-speaking people have equal access to justice in their own language. If we want Montreal to remain a metropolis of international calibre, it must be perceived as a place where proceedings before the courts and the administration of justice generally can take place without difficulty in the English language.

Nouveau Code de procédure civile

Une première version du nouveau *Code de procédure civile* soumis en novembre 2009 fut retirée et remplacée par un avant-projet de loi en 2011. À l'étude de la version anglaise, on prévoit un travail considérable pour rendre la version définitive entièrement satisfaisante. Les arrangements pour ce faire entre le ministère de la Justice, le Barreau de Montréal et le Barreau du Québec restent à déterminer, y compris la possibilité de corédaction afin d'éviter la pénible expérience vécue avec le *Code civil*.

Versión anglaise du Code civil

Le ministère de la Justice est rendu aux deux derniers livres dans le cadre de son étude et évaluation des quelques 5000 recommandations de modifications soumises par le comité conjoint du Barreau du Québec et de la Chambre des notaires du Québec.

En mars, une rencontre a eu lieu avec M^e Denis Marsolais, sous-ministre de la Justice, pour marquer la conclusion de ce projet et pour considérer la manière appropriée, à savoir par amendement législatif ou administratif, pour donner suite aux nombreuses modifications. On a profité de l'occasion pour discuter du sujet plus fondamental de la version anglaise de toute législation provenant de l'Assemblée nationale et de l'opportunité d'emprunter la voie de la corédaction conformément au processus employé par les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick. Ceci est une question importante qui méritera un suivi assidu du comité dans l'année à venir.

Traduction des jugements des tribunaux québécois

Question soulevée et poursuivie par l'ancien juge en chef du Québec, l'honorable J. J. Michel Robert, son successeur, l'honorable Nicole Duval-Hesler, a également indiqué sa préoccupation pour cette problématique.

Nomination de juges bilingues à la Cour du Québec et au sein des divers tribunaux administratifs québécois

Une nouvelle difficulté a été identifiée en cours d'exercice, qui devra faire l'objet d'une étude plus approfondie l'an prochain, soit la capacité de la Cour du Québec, des tribunaux administratifs et des greffes de tous les tribunaux de faire face à la demande pour des procès et des procédures en anglais, voire simplement bilingues.

Liaison is maintained with the Federal Department of Justice, which operates a program across the country in support of access to justice for the provincial minority communities.

Administration de la justice civile

MEMBRES

M^e Martin Bernard, président

M^e Marcelle Beaulieu

M^e Nathalie Bédard

M^e Christian J. Brossard

M^e Guylaine Duplessis

M^e Denis Ferland

M^e Christine Kark

Nombre de séances : 3

MANDAT

Ce comité constitue un forum où les présidents des divers comités de liaison avec les tribunaux de droit commun, soit la Cour d'appel, la Cour supérieure (en matière civile, commerciale et familiale) et la chambre civile de la Cour du Québec, et la directrice générale associée de la Direction des services judiciaires de la Métropole peuvent échanger sur leurs dossiers dans le but d'harmoniser et de rendre plus efficace le système judiciaire.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Les membres du comité ont, entre autres, abordé les sujets suivants :

- la gestion de l'instance, tant devant la Cour du Québec que devant la Cour supérieure;
- les colloques tenus et à venir en collaboration avec la Cour d'appel et la Cour supérieure;
- la préparation d'outils pour les praticiens devant les cours de justice afin de connaître les us et coutumes propres aux divers districts judiciaires du Québec ainsi que leur uniformisation administrative;
- le caviardage des décisions de la chambre de la jeunesse.

Ils ont discuté des questions relatives au traitement des dossiers par les greffiers spéciaux en début d'année judiciaire et plus particulièrement, des délais de rédaction des jugements qui sont de leur ressort.

Le comité a également suivi le dossier de la « Déclaration commune de dossier complet » proposée par la Cour supérieure à la suite des travaux des comités de liaison avec la Cour supérieure en matières civile et familiale.

Administration de la justice en matière criminelle

MEMBRES

M^e Jean-Paul Perron, président

M^e Brigitte Bishop

M^e Sylvie Boileau

M^e Nathalie Brissette

M^e Lyne Campeau

M^e Michel Dansereau

M^e Marie-Josée Di Lallo (jusqu'à sa nomination à la Magistrature)

M^{me} Lorraine Fillion

M^e Walid Hijazi

M^e Daniel Lafrance

M^e Conrad Lord

M^e André Albert Morin, Ad. E. (jusqu'à sa démission)

M. Vincent Parente

M^e Gaétan Plouffe

M^e Richard F. Prihoda

M^e Christian G. Sirois

M^e Steven Slimovitch

M^e Gilles Trudeau (jusqu'à sa démission)

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable André Vincent, juge coordonnateur de la chambre criminelle de la Cour supérieure

L'honorable Normand Amyot, juge coordonnateur de la Cour du Québec pour la région de Montréal

L'honorable Jean-Pierre Boyer, juge coordonnateur à la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec

L'honorable Salvatore Mascia, juge à la Cour du Québec

L'honorable Morton S. Minc, juge-président de la cour municipale de Montréal

Nombre de séances : 3

MANDAT

Le comité sur l'administration de la justice en matière criminelle permet de maintenir le lien essentiel entre le Barreau et ses membres, la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec et de la Cour supérieure. Son mandat consiste à identifier, débattre et, si nécessaire, tenter de résoudre les difficultés auxquelles sont souvent confrontés les nombreux intervenants de l'administration de la justice criminelle dans le district judiciaire de Montréal.

Ce comité est donc composé de représentants de la Magistrature, du Service des poursuites pénales du Canada, de la Direction des poursuites criminelles et pénales du Québec, du Bureau des procureurs de la poursuite municipale de Montréal, du Service de police de la Ville de Montréal, de la Sureté du Québec, du Centre communautaire juridique de Montréal, de l'Association des Avocats de la Défense de Montréal, de la Direction des services judiciaires de la Métropole, du ministère de la Sécurité publique et d'avocats de la pratique privée.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Les dossiers suivants ont été étudiés par le comité :

L'accessibilité aux détenus

Que ce soit au Palais de Justice de Montréal ou dans les centres de détention de juridiction provinciale, ce sujet est demeuré au cœur des préoccupations du comité. Mettant à profit les recommandations formulées dans le rapport de M^e Christine Viens intitulé « *Problèmes d'accès aux prévenus et accusés détenus* », un sous-comité a poursuivi les discussions avec madame Lorraine Fillion, directrice de l'Établissement de détention de Montréal, et monsieur Vincent Parente, directeur de la Direction des services de transports et comparutions du ministère de la Sécurité publique. Il appert que les mesures mises en place par les autorités de l'Établissement de détention de Montréal, comme l'ouverture de deux parloirs privés additionnels le mercredi sur rendez-vous et l'accès aux détenus en soirée, ont été appréciées par les membres du Barreau. Le sous-comité poursuit ses travaux afin d'obtenir la construction de nouveaux parloirs pour les avocats.

Il continue aussi ses démarches quant à l'utilisation des visio-parloirs au Centre Opérationnel Nord et la possibilité d'étendre ce système aux autres centres opérationnels, l'installation de cloisons amovibles pour assurer la confidentialité, le réaménagement de la plage horaire des visites en parloirs privés à Bordeaux et la mise en place de visio-parloirs dans les pénitenciers fédéraux.

Le comité a fait état des difficultés récurrentes pour les avocats qui visitent leurs clients au quartier de détention du Palais de Justice de Montréal. Monsieur Parente en a pris note et tentera d'apporter des mesures correctives.

Révision du processus en matière criminelle

Le comité a été informé par l'honorable Jean-Pierre Boyer de la problématique inhérente aux procès de longue durée et, plus particulièrement, de la nécessité de mieux évaluer la durée de la présentation de la preuve, afin de maximiser l'utilisation des ressources et éviter les pertes de temps. On espère que l'adoption des nouveaux amendements au *Code criminel* quant à la gestion d'instance et la nomination de nouveaux juges permettront d'apporter des solutions durables aux problèmes de délais.

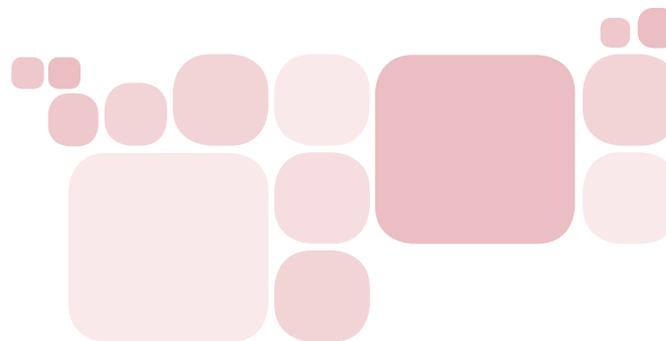
Relations entre la défense et la poursuite

Le comité est préoccupé par les relations de plus en plus difficiles entre les avocats de la défense et les représentants de la poursuite. Il souhaite collaborer au colloque, qui sera organisé par le Barreau du Québec, pour souligner l'importance du respect et de la courtoisie entre avocats.

Divuligation de la preuve

Les travaux du sous-comité, formé pour déterminer les mesures correctives à apporter à la problématique de la communication de la preuve, ont été suspendus car il est envisagé d'élargir ses travaux à l'ensemble de la province. Ils devraient reprendre lorsque cette décision sera adoptée par les instances concernées.

Le président remercie chaleureusement les membres du comité qui ont démontré une volonté constante d'améliorer la gestion quotidienne des dossiers reliés à l'administration de la justice en matière criminelle. Les décisions du comité favoriseront la mise en place de mesures efficaces permettant d'assurer une meilleure justice pour l'ensemble des citoyens et une pratique journalière du droit harmonieuse pour les membres du Barreau.





Avocates dans la profession

MEMBRES

M^e Pascale Pageau, présidente

M^e Nancy Cleman

M^e Mireille Cloutier

M^e Migen Dibra

M^e Tiziana Di Donato

M^e Andrée Gosselin

M^e Audrey Lévesque

M^e Chantale Massé

M^e Carolina Rinfret

M^e Linda Roy

M^e Robin Schiller

Nombre de séances : 6

MANDAT

Ce comité a pour mandat de conseiller le Barreau de Montréal sur les questions qui touchent plus particulièrement les avocates. En plus de veiller à l'épanouissement professionnel par l'organisation d'activités de formation et de réseautage, les membres du comité se penchent sur les problématiques et les opportunités rencontrées par les avocates.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Cette année en fut une de festivités et de continuation des actions concrètes visant à aider les avocates dans le cadre des problématiques vécues par celles-ci au sein de la profession.

En effet, l'année fut couronnée par le Gala du 70^e anniversaire de l'admission des femmes dans la profession. Un Gala haut en couleur, rassembleur et historique fut organisé pour souligner cet événement des plus importants.

Sensible au problème de la rétention des jeunes au sein de la pratique active et bénéficiant du soutien indéfectible d'avocates et décideuses provenant de tous les domaines du droit, le comité a organisé de nouveau cette année des rencontres avec les étudiants des facultés de droit de l'Université de Montréal et de l'Université McGill. L'objectif est de présenter les diverses alternatives qui s'offrent à un membre du Barreau lorsque vient le temps de choisir non seulement un domaine, mais surtout un environnement pour la pratique du droit.

Le comité a également mis de l'avant son projet pilote innovateur, soit un groupe de discussion web destiné aux avocates du Barreau de Montréal. Ce groupe de discussion vise notamment à rejoindre toutes les avocates, en particulier celles qui pratiquent seules ou ayant un réseau limité, afin de leur donner la possibilité d'échanger avec d'autres sur des sujets reliés à la vie personnelle, familiale et professionnelle.

Il faut également souligner la continuité des dîners-conférences, orchestrés par le comité, fort appréciés par les membres du Barreau de Montréal.

Les membres du comité tiennent à souligner l'importante collaboration de M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice de comités, et M^e Doris Larrivée, directrice générale du Barreau de Montréal. Le soutien et l'apport du groupe qu'elles dirigent ne sauraient être sous-estimés.

Avocats œuvrant en entreprise

MEMBRES

M^e Brigitte Catellier, présidente

M^e Annie Galarneau

M^e Antoine Gignac (jusqu'à sa démission)

M^e Stéphane Hudon

M^e Alain L. Laplante

M^e Anouk Laurent

M^e Marie-Andrée Levesque

M^e Johanne B. Loyer

M^e Anne Mayrand

M^e Nadia Sebastiana Petrolito

M^e Laurent Soustiel

M^e Pierre Tabah

Nombre de séances : 6

MANDAT

L'objectif du comité est d'identifier et de discuter des problématiques particulières aux avocats œuvrant en entreprise, qu'il s'agisse du secteur privé, public ou parapublic, afin de soumettre des recommandations au Conseil du Barreau de Montréal et assurer ainsi une certaine représentativité au sein de l'ordre professionnel à ceux et celles qui pratiquent hors du cadre traditionnel du cabinet privé.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Durant l'année, le comité a organisé deux conférences de trois heures qui se démarquaient des sujets offerts par d'autres organisations. Le comité a également décidé de s'associer avec des cabinets d'avocats, lorsque possible, pour offrir des conférences dans leurs bureaux. La première conférence, tenue le 17 novembre 2011 aux bureaux de FMC, portait sur la « *Psychologie et gestion des personnalités difficiles* ». Le conférencier était Gérard Ouimet, professeur aux HEC. Cette conférence a suscité un tel engouement et s'est avérée un tel succès que la deuxième conférence offerte au printemps portait sur le même thème. En effet, le 24 avril 2012, le comité a présenté une deuxième conférence qui se voulait la suite de la première. Comme ce fut le cas le printemps dernier, cette deuxième conférence a été offerte en collaboration avec le comité des avocats et avocates en entreprise du Barreau du Québec et l'*Association of Corporate Counsel* (ACC).

Le comité poursuit la « *Tournée des entreprises* » et organise pour une troisième année consécutive une activité de réseautage au début du mois de juin. Le comité a établi la tradition de tenir une activité au printemps permettant aux avocats œuvrant en entreprise de se retrouver pour discuter de leurs enjeux et créer un réseau d'entraide et de partage de connaissances.

Au cours de l'année, le comité a également travaillé à se rapprocher des autres comités ou associations d'avocats œuvrant en entreprise. Une rencontre tenue le 14 février 2012 aux bureaux du Barreau du Québec, en la présence du directeur général et d'autres représentants du Barreau du Québec, a réuni, outre des représentants du comité, les représentants du comité des avocats et avocates en entreprise du Barreau du Québec, de l'ACC, de l'ACCJE, de l'Association des secrétaires et chefs de contentieux et du comité des avocats et avocates en entreprise du Barreau de Québec. Il a été convenu de coordonner les activités, plus précisément en préparant et tenant à jour un calendrier commun. Une deuxième rencontre est prévue à l'automne.



Courtoisie professionnelle (Comité consultatif en matière de)

MEMBRES

M^e Bernard Grenier, Ad. E., président
M^e Claude Béland, O.Q., Ad. E., à la retraite
M^e Myriam Bordeleau, c.r., Ad. E., à la retraite
M^e Pierre Bourque, c.r., Ad. E.
M^e David R. Collier (jusqu'à sa nomination à la Magistrature)
M^e François Daviault
M^e Jean-Jacques Gagnon, Ad. E.
M. le bâtonnier Guy Gilbert, c.r., Ad. E.
M^e André Laurin
M^e Alain Letourneau, c.r., Ad. E.
L'honorable Louise Mailhot, Ad. E.
L'honorable Pierre A. Michaud, Ad. E.
M^e Donald Michelin
M^e J. Vincent O'Donnell, Q.C., Ad. E., à la retraite
M^e Madeleine Renaud, Ad. E.
M^e Isabel J. Schurman, Ad. E.
M^e Manuel Shacter, Q.C., Ad. E.
M^e Harvey W. Yarosky, Q.C.

Nombre de séance : aucune

MANDAT

Le comité consultatif joue un rôle préventif important afin d'éviter des manquements à la courtoisie professionnelle. Il a le mandat d'intervenir, sur demande, auprès des membres du Barreau de Montréal, pour les conseiller en matière de courtoisie professionnelle. Le comité consultatif est composé d'un président et d'au plus 30 membres comptant 10 années ou plus d'admission au Barreau. Provenant de différents champs d'expertise, les membres du comité ont acquis un certain ascendant dans leur champ de pratique et sont reconnus pour leur respect de la courtoisie. En présence de manquements à la courtoisie professionnelle, les membres de la Magistrature et du Barreau pourront recourir au comité consultatif. Dans les cas de manquements à la déontologie, le plaignant sera référé au bureau du syndic du Barreau du Québec.

Éthique et image de l'avocat

MEMBRES

M^e Stéphane Dansereau, président
M^e Christine Calvé (jusqu'à sa démission)
M^e Nathalie Chalifour
L'honorable Louise Comeau
M^e Véronique Cyr
M^e Jérôme Dupont-Rachiele
M^e Yanick Laramée
M^e Lise Lestage (jusqu'à sa démission)
M^e Michel Maranda
M^e Jean-Pierre Michaud
L'honorable Sophie Picard
M^e Randall Richmond
M^e Antoine St-Germain
M^e Lucie Suissa
M^e Josée Turgeon

Nombre de séances : 3

MANDAT

Le comité a le mandat de trouver des mesures qui doivent être prises pour améliorer l'image de l'avocat et de la justice. Il appert, en effet, que les contributions positives des avocats dans la société ne sont jamais, ou très peu, citées et le comité doit étudier la question et suggérer des moyens pour améliorer la situation.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Les membres du comité tout au long de leurs séances ont constaté le fait que, bien que certains puissent avoir une perception négative concernant la profession d'avocat, la plupart d'entre eux ressentent de la fierté d'avoir le privilège d'exercer cette profession. De fait, les avocats recherchent constamment, dans leur grande majorité, non seulement à maintenir au plus haut niveau leur standard de professionnalisme, mais encore à faire partie intégrante de la société québécoise, et ce malgré les changements rapides qu'implique l'évolution de la société moderne actuelle.

À cet égard, constatant la volonté du législateur d'adopter sous peu un nouveau *Code de procédure civile*, il a été décidé d'organiser une conférence afin de mieux comprendre et remettre en perspective les changements survenus depuis la mise en application de notre *Code de procédure civile* actuel, soit depuis 1965, en insistant plus particulièrement sur les modifications dans la pratique des avocats, le rôle de la Magistrature et les attentes des justiciables.

Évidemment, les grands changements majeurs liés à la communication, telle l'arrivée du cellulaire, du télécopieur, du courriel et de la messagerie instantanée, sont les premiers qui nous viennent à l'esprit. Cependant, force est de réaliser également l'évolution même de la perception du rôle de la justice (axée dorénavant sur la résolution des conflits, et non seulement cantonnée dans son rôle traditionnel de déterminer le droit), et le rôle par conséquent de plus en plus grand accordé à la prévention des litiges par la conciliation et la médiation.

En ce qui a trait au volet historique, on pourra constater l'évolution du nombre d'avocats en exercice depuis 1965, quelles étaient alors les pratiques les plus populaires et comparer ces données avec celles d'aujourd'hui. À partir de ce constat, quelles ont été les principales modifications au système de justice qui seront nécessairement reflétées dans le nouveau *Code de procédure civile*.

Le format retenu permettra aux conférenciers de présenter leur position puis de répondre à quelques questions préparées par le comité.

L'événement aura pour titre « *D'un Code de procédure à l'autre : L'évolution de notre système de justice, reflet des changements de la société* » et se tiendra le 31 mai prochain au Palais de Justice de Montréal.

Les conférenciers qui ont accepté de participer sont :

- L'honorable Michel Robert, ex-Juge en chef du Québec
- M^e Pierre Bourque, c.r., Ad. E.
- M^e Catherine Piché, professeur à l'Université de Montréal, spécialiste en procédure civile
- M^{me} Annick Bélanger, vice-présidente chez Casacom
- M^e Anne-Marie Dussault, journaliste et animatrice (modératrice)

Le président remercie tous les membres et, en particulier, M^e Doris Larrivée, directrice générale du Barreau de Montréal, et M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice de comités, pour leurs dévouements, leurs compétences et l'intérêt démontré tout au long du déroulement des activités du comité.

Haïti

MEMBRES

M^e Pierre Fournier, président
M^e Patrice Jourdain, vice-présidente
M^e Maryse Alcindor
M^e Stéphane Arcelin
M^e Andy Bernard Eustache
M^e Jean Robert Cadet
M^e Isabelle Charles
M^e Francine Décarie
M^e Patricia Fourcand
M^e Karine Joizil
M^e Yvon Joseph
M^e Nathalie Landry
M^e Christelle Vaval
M^e Fabrice Anglade Vil

Nombre de séance : 1

MANDAT

Accompagner de façon concrète les avocats haïtiens à reprendre leur pratique suite aux conséquences entrainées par le séisme de janvier 2010.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Après une année fébrile qui a suivi le séisme du 12 janvier 2010 et la constitution de ce comité, l'année 2011-12 a été malheureusement peu active. Le manque du financement qui avait été annoncé par l'OIF (Organisation internationale de la francophonie) a laissé le comité sans projet approuvé tant par le Barreau de Montréal que le Barreau de Port-au-Prince. Il a donc consacré ses énergies à tenter de réunir le comité conjoint prévu par l'entente de jumelage entre les deux barreaux. Cette réunion n'a pas encore eu lieu.

Le voyage de la bâtonnière de Montréal à Port-au-Prince en mai 2011 l'a amenée à inciter le comité à déployer tous les efforts pour aider les confrères en Haïti. On espère donc que le comité conjoint réussisse à s'activer au plus tôt, afin d'identifier des moyens concrets qui permettront au comité de remplir sa mission.

Infractions

MEMBRES

M^e Sonia Lebel, présidente

M^e Alexandre Boileau

M^e Marc Cigana

M^e Suzanne Costom

M^e Isabelle Doray

M^e Charles Gauthier

M^e Pierre Labrie (jusqu'à sa nomination à la Magistrature)

M^e Caroline Larouche

M^e Michel Miller

M^e Diane Petit

M^e Yvan Poulin

Nombre de séances : 4

MANDAT

Le comité des infractions procède à l'étude des plaintes pour exercice illégal de la profession qui lui sont soumises autant par le public que par des membres du Barreau et il fait les recommandations appropriées au Conseil pour décision. Le comité peut aussi agir de son propre chef lorsque la protection du public l'exige et, plus particulièrement, il est autorisé à étudier les situations dont la secrétaire du comité, M^e Nathalie Guertin, a été témoin et qu'elle lui soumet.

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE

Le nombre de nouveaux dossiers ouverts s'est élevé à 41 pour l'exercice 2011-2012. De ce nombre, cinq dossiers ont fait l'objet d'une recommandation de poursuite en vertu des dispositions de la *Loi sur le Barreau* et du *Code des professions* pour un total de 11 constats d'infraction émis.

25 dossiers ont été fermés au cours de l'exercice, dont cinq pour cause d'insuffisance de preuve. 16 dossiers ont été fermés après la transmission d'une lettre d'avis de contravention à la *Loi sur le Barreau*. Dans ce dernier cas, la majorité des contrevenants potentiels ainsi rejoints ont communiqué avec le Barreau de Montréal à la réception de la lettre pour clarifier leurs agissements et s'engager à apporter les correctifs qui s'imposent. Plusieurs dossiers sont en complément d'enquête et les contrevenants potentiels restent sous surveillance.

Parmi les actes reprochés, on retrouve principalement la préparation de procédures devant servir devant les tribunaux, l'utilisation d'un titre réservé et la publicité de services relevant de la compétence exclusive des avocats.

Enfin, plusieurs dossiers en cours ont été finalisés, alors que six personnes ont été trouvées coupables ou ont plaidé coupables à des infractions d'exercice illégal de la profession d'avocat et condamnées à des amendes totalisant 36 000 \$.

Justice administrative

MEMBRES

M^e Marie Cormier, présidente

M^e Claire-Elaine Audet

M^e Luce Bastien

M^e Diane Bouchard (jusqu'à sa démission)

M^e Paul Deschenes

M^e Nataly Gauvin

M^e Raymond Landry

M^e Louis Legault

M^e Marc Ouellet

M^e Vincent Regnault

Nombre de séances : 5

MANDAT

Ce comité a pour mandat de se pencher sur les questions relatives à la justice administrative et de faire au Conseil les recommandations qui s'imposent afin d'en améliorer la qualité.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Rencontres et sujets discutés

L'accessibilité à la justice administrative, son efficacité et le respect des droits fondamentaux restent au centre des discussions et des actions du comité sur la justice administrative.

À cet égard, au cours de la période 2011-2012, le comité s'est penché sur les pouvoirs des divers tribunaux administratifs d'adjuger des dépens. Il a également abordé les problématiques reliées à la diffusion sur Internet des décisions des tribunaux administratifs notamment en regard de la publicité des décisions et de la protection de la vie privée, et ce, en vue d'identifier les meilleures pratiques dans le contexte de la justice administrative.

Les conditions de nomination et de renouvellement des membres des tribunaux administratifs ainsi que les répercussions possibles de certains recours judiciaires mettant en cause l'indépendance et l'impartialité de décideurs de ces tribunaux ont également retenu l'attention des membres du comité.

Enfin, une démarche a été entreprise en vue d'élargir les échanges avec les tribunaux administratifs qui le souhaitent et qui n'ont pas de comité de liaison formel avec le Barreau.

Activités de formation

Le comité a organisé la conférence « *Des experts au soutien d'experts!* » tenue en novembre 2011. Les conférenciers (avocats, membres d'un tribunal administratif et médecin expert) auront permis aux juristes qui pratiquent devant les instances administratives d'être mieux outillés et d'apprendre sur les différentes perspectives des acteurs du milieu judiciaire et des experts.

Le comité a également organisé une conférence sur la Commission d'accès à l'information et l'entreprise privée, qui aura lieu à la fin mai 2012. Cette activité permettra de mieux connaître le fonctionnement de la CAI ainsi que les obligations des entreprises privées en matière de protection des renseignements personnels.

En terminant, le comité remercie M^e Doris Larrivée, directrice générale, et M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice de comités, pour leur précieuse collaboration à ses activités.

Liaison avec la Commission des relations du travail

MEMBRES

M^e Jean-Yves Brière, président
M^e Ronald Cloutier
M^e Bruno Deschênes
M^e Luc Deshaies
M^e Patrick Essiminy
M^e Lukasz Granosik
M^e Pierre Grenier
M^e Gabriel Hébert-Tétrault
M^e Guy Martin
M^e Pascale Synnott
M^e Claude Tardif
M^e Johanne Tellier
M^e Robert Toupin

REPRÉSENTANT LA C.R.T.

M^e Robert Côté, président
M^e Irène Zaikoff, vice-présidente
Nombre de séances : 2

MANDAT

Ce comité se veut l'équivalent d'une chambre de compensation où les praticiens et les représentants de la C.R.T. peuvent échanger librement sur le fonctionnement de cet organisme œuvrant dans le domaine des relations du travail. Il s'agit en quelque sorte de développer des liens privilégiés entre le Barreau de Montréal et la C.R.T. afin de tenter d'optimiser, dans la mesure du possible, le fonctionnement de la C.R.T. et ainsi, ultimement, protéger les intérêts des justiciables.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Les deux séances du comité (14 novembre 2011 et 30 avril 2012) ont permis d'aborder des thèmes qui touchent directement le fonctionnement de la C.R.T. Ainsi, le comité a discuté des nouvelles compétences octroyées à la C.R.T., dont celles de l'évaluation des services essentiels et du secteur de la construction. Les membres ont également échangé sur des éléments très concrets relatifs au fonctionnement de la C.R.T., tels que le projet pilote sur les conférences préparatoires téléphoniques en région, le dépôt électronique de certaines procédures, l'accès à Internet sans fil dans les locaux de la C.R.T. et la communication des décisions aux parties.

Finalement, il y a lieu de noter la collaboration de la C.R.T. qui diffuse sur son site Internet les comptes-rendus des réunions du comité afin de mieux faire connaître ses travaux à la communauté juridique.

Liaison avec la Conférence des arbitres du Québec

MEMBRES

M^e Jean Leduc, président
M^e Jean-François Beaudry
M^e Daniel Carrier
M^e Luc Deshaies
M^e Scott Hugues (jusqu'à sa nomination à la Magistrature)
M^e Denis Lavoie
M^e Nancy Ménard-Cheng
M^e Érik Sabbatini
M^e Marie-France Veilleux

REPRÉSENTANT LA CONFÉRENCE DES ARBITRES

M^e François Blais
M^e Francine Lamy
Nombre de séances : 4

MANDAT

Le but de ce comité est de créer un lieu d'échanges informels entre les membres du Barreau de Montréal et la Conférence des arbitres du Québec sur des questions pratiques susceptibles de faciliter leur travail devant les tribunaux d'arbitrage.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Par le biais de ce comité, les membres ont la possibilité de discuter avec les représentants de la Conférence des arbitres au sein d'un forum consultatif. L'objectif de ces rencontres est de faciliter la pratique de l'arbitrage de grief qui se veut une méthode de résolution de litige rapide, efficace et à moindre coût.

En cette première année d'activités, les membres ont mis en place un processus d'échanges et ont déterminé les sujets qui seront abordés dans le cadre des rencontres. Pour orienter les discussions, il a été décidé de diviser la procédure d'arbitrage de grief par étapes (la référence à l'arbitrage, la période avant l'audition, l'audition, la décision et la facturation) et d'analyser ces dernières selon l'optique de chacun des intervenants.

M^{es} François Blais et Francine Lamy ont présenté la Conférence des arbitres du Québec et ont fait un tour d'horizon de son site Internet. Cette présentation a permis de mieux connaître cet organisme et de constater la richesse de son site Internet. Puis, les membres ont entamé les discussions en abordant la référence à l'arbitrage.

Malgré sa récente création, l'enthousiasme des membres et la générosité des représentants de la Conférence des arbitres du Québec laissent présager un bel avenir à ce comité.

Liaison avec la Cour canadienne de l'impôt

MEMBRES

M^e Paul Ryan, président
M^e François Barette
M^e Pierre Cossette
M^e Guy Du Pont
M^e Stéphane Eljarrat
M^e Nathalie Goyette
M^e Jean Groleau
M^e Alain-François Meunier
M^e Yves Ouellette
M^e Aaron Gerard Rodgers

REPRÉSENTANT LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

L'honorable Gerald J. Rip, juge en chef
L'honorable Lucie Lamarre

Nombre de séance : 1

MANDAT

Ce comité a pour mandat de faire le lien entre le Barreau de Montréal et la Cour canadienne de l'impôt en vue d'améliorer l'administration de la justice. Y siègent des membres du Barreau qui ont comme pratique quotidienne le droit fiscal.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le président souligne d'abord l'excellente participation des représentants de la Cour canadienne de l'impôt et des avocats membres du comité. Comme les causes fiscales au Québec sont entendues par la Cour du Québec, la participation d'un juge de cette Cour aux délibérations du comité est devenue une tradition et le comité remercie l'honorable Gilles Lareau, responsable de la Division administrative et d'appel, de sa participation.

Les principaux sujets discutés sont les suivants :

Dépôt des appels en matière de TPS en juridiction informelle ou générale, peu importe le montant

Étant donné que les avis de cotisation de TPS sont payables nonobstant contestation, plusieurs procureurs font le choix de déposer leur appel en juridiction informelle afin que l'audition soit tenue le plus rapidement possible. Toutefois, la Cour canadienne de l'impôt n'a pas pour pratique de communiquer au préalable avec les avocats pour s'enquérir de leurs disponibilités avant de fixer ces causes. Les avocats actifs en matière fiscale peuvent ainsi recevoir plusieurs avis de convocation pour la même semaine. Par ailleurs, si des motifs sérieux de remise existent, la Cour est plus ouverte qu'à l'habitude. Il est important que les problèmes de disponibilité soient communiqués à la Cour très rapidement après réception des avis d'audition.

La question du dédoublement possible des auditions en matière de TPS et de TVQ

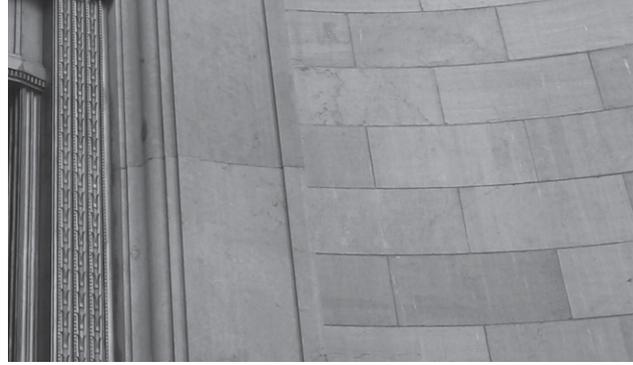
Il appert que la Cour canadienne de l'impôt est plus rapide que la Cour du Québec pour offrir et fixer des dates d'audition, de telle sorte que les auditions en matière de TPS sont souvent convoquées avant celles en matière de TVQ. La position de la Cour canadienne de l'impôt est qu'elle doit administrer de façon diligente et tenir les auditions dans des délais raisonnables. Monsieur le juge Lareau a indiqué que la Cour du Québec est en mesure, particulièrement dans les cas plus urgents, d'offrir des dates d'audition très rapprochées, mais elle se bute à cet égard à un manque de disponibilité des procureurs de part et d'autre. Il déplore aussi qu'un nombre infime de causes fiscales fixées pour procès finissent par procéder, à peine un peu plus de 10% en 2011.

L'établissement d'une liste commune de jurisprudence à la Cour du Québec

Cette liste évitera aux parties l'obligation de reproduire en entier des décisions jurisprudentielles de base qui sont invoquées de manière régulière en matière fiscale.

Initiatives en matière fiscale

Le juge en chef Rip a fait part de plusieurs initiatives intéressantes impliquant les causes fiscales dans d'autres juridictions, particulièrement à Toronto. Il a notamment insisté sur une activité annuelle de tribunal-école en matière fiscale à laquelle contribuent plusieurs cabinets de Toronto, de même que sur l'importance de diversifier les services *pro bono* qui sont disponibles dans la région de Montréal, en espérant que des avocats ayant des connaissances en fiscalité puissent être disponibles en plus grand nombre pour assister les contribuables qui ont des litiges devant la Cour canadienne de l'impôt, mais qui n'ont pas les moyens de recourir à un avocat.



Liaison avec la Cour d'appel

MEMBRES

M^e Nathalie Bédard, présidente
M^e Antoine Aylwin
M^e Gaétan Bourassa
M^e Claire Brassard
M^e Michel F. Denis, Ad. E.
M^e Éric Dufour
M^e Danielle Gervais
M^e Julie Giroux
M^e Bruce Johnston
M^e Francine Léger
M^e Mario Longpré
M^e Gary D. D. Morrison (jusqu'à sa nomination à la Magistrature)
M^e Evanthia Toliopoulos

REPRÉSENTANT LA COUR D'APPEL

L'honorable Nicole Duval-Hesler, juge en chef du Québec
M^e Christiane Coulombe, directrice générale
Nombre de séances : 3

MANDAT

Ce comité a pour mandat de faire le lien entre la Cour d'appel et le Barreau de Montréal et de se pencher sur toutes les questions relatives à l'administration de la justice.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Reflétant la diversité de sa composition, le comité a traité de sujets variés, tels :

- **Le traitement des dossiers où des personnes se représentent seules :** Des démarches ont été entreprises auprès de Pro Bono Québec afin de permettre à la Cour d'appel de faire appel à leur service, lorsque nécessaire. La Cour d'appel préparera un aide-mémoire pour les avocats qui agiront comme bénévole.
- **La révision des règles de pratique en matière criminelle :** Des membres du comité exerçant en défense en matière criminelle ont présenté un rapport au comité visant à suggérer des modifications aux règles de pratique pour un délai unique d'appel sur la culpabilité et la sentence. La discussion sur ce sujet se poursuivra au sein du comité pour rechercher un consensus à présenter à la Cour d'appel.

- **La traduction des jugements :** Les discussions se poursuivent au sujet de l'importance de faire traduire certains jugements importants de la Cour d'appel à des fins de diffusion. La Cour poursuit également ses démarches pour obtenir le financement nécessaire à l'embauche de jurilinguistes afin d'assurer la qualité des traductions et la cohérence dans le vocabulaire utilisé.
- **Application des règles de pratique :** Suite à des problèmes relevés par des membres du comité sur l'application des règles de forme des mémoires, la Cour d'appel a émis une directive au sujet de la taille des caractères à utiliser et a mis en ligne un modèle respectant les règles, en format Word, sur son site Internet.
- **Gestion à la Cour d'appel :** Le comité s'est interrogé sur un possible retour en arrière quant à la production de toutes les transcriptions, suite à certaines décisions rendues récemment par la Cour d'appel. Le comité a été rassuré qu'il s'agissait de situations particulières et que la Cour d'appel peut permettre à une partie d'amender pour ajouter des transcriptions non incluses au mémoire.
- **Guide des meilleures pratiques :** Suite à la proposition du présent comité, le comité sur le guide des meilleures pratiques a ajouté une section visant la Cour d'appel dans sa mise à jour 2011 du guide.
- **Projet de nouveau Code de procédure civile :** Les membres civilistes du comité ont proposé leurs commentaires au Conseil du Barreau de Montréal sur les dispositions concernant la Cour d'appel.
- **Visioconférence :** Il a été question de l'utilisation de cette méthode d'audition, des avantages qu'elle apporte et de certains aléas à corriger.
- **Colloque :** Le comité a invité le juge en chef du Québec à présenter les activités de la Cour d'appel et l'honorable Pierre J. Dalfond et M^e Raphaël Lescop à traiter des développements récents de la Cour d'appel sur l'article 54.1 C.p.c., lors d'un colloque qui se tiendra le 12 juin 2012.

La présidente remercie les membres du comité pour leur participation active qui témoigne de l'intérêt commun à promouvoir une Cour d'appel efficace, accessible et exemplaire. Les échanges francs et respectueux entre les membres du Barreau et de la Magistrature méritent d'être soulignés.



Liaison avec la Cour d'appel fédérale et la Cour fédérale

MEMBRES

M^e Marek Nitoslawski, président
M^e Joseph W. Allen
M^e Jacques Beauchemin
M^e Daniel Brunet
M^e Laurent Carrière
M^e Francisco Couto
M^e Claudette Dagenais
M^e Hilal Elayoubi
M^e Jean-Marie Fontaine
M^e Pierre Lamothe
M^e Gregory James Moore
M^e Michel Claude Synnott

REPRÉSENTANT LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE

L'honorable Pierre Blais, juge en chef
L'honorable Johanne Gauthier
L'honorable Gilles Létourneau
L'honorable Robert Mainville
L'honorable Marc Nadon
L'honorable Marc Noël
L'honorable Denis Pelletier
L'honorable Johanne Trudel

REPRÉSENTANT LA COUR FÉDÉRALE

L'honorable Paul S. Crampton, juge en chef
L'honorable Michel Beaudry
L'honorable Richard Boivin
L'honorable Yves de Montigny
L'honorable Sean Harrington
L'honorable Luc Martineau
L'honorable Simon Noël
L'honorable Yvon Pinard
L'honorable Michel M. J. Shore
L'honorable Danièle Tremblay-Lamer

LES PROTONOTAIRES

M^e Richard Morneau
M^e Mireille Tabib

Nombre de séances : 2

MANDAT

À l'instar de tous les comités de liaison, ce comité a pour mandat de faire le lien entre la Cour fédérale, la Cour d'appel fédérale et le Barreau de Montréal et de se pencher ainsi sur toutes les questions relatives à l'administration de la justice. Pour refléter les diverses juridictions de ces cours, le comité regroupe les juges de la Cour fédérale et de la Cour d'appel fédérale ainsi que des avocats et avocates en droit maritime, droit de l'immigration, droit de la propriété intellectuelle et en fiscalité.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le comité travaille avec la Magistrature fédérale vers la consolidation des initiatives entreprises dans divers domaines :

- Accès en ligne aux dossiers de la Cour fédérale et dépôt en ligne des procédures;
- Fixation des délais d'audition en matière d'immigration;
- Délais et fonctionnement des deux Cours fédérales;
- Listes communes de jurisprudence.

Le comité a abordé de nouvelles initiatives, notamment la réforme globale des *Règles des Cours fédérales*, projet entamé l'année dernière et piloté par les Juges en chef ainsi que leurs délégués.

Les membres du comité se sont réunis avec les représentants de la Magistrature et du Greffe pour échanger sur ces sujets. Ils notent l'ouverture toujours présente des Cours fédérales et la flexibilité dont elles font preuve au bénéfice des justiciables. L'on observe toujours cette volonté d'accélérer le déroulement des dossiers complexes et l'introduction de nouvelles mesures, dont les procès sommaires et les nouvelles règles portant sur les expertises.

Comme chaque année, le comité a organisé un colloque éducatif, coprésidé par les juges en chef, les honorables Pierre Blais et Allan Lutfy (depuis retraité). Celui du 6 juin 2011, portant sur le contrôle judiciaire devant les Cours fédérales, a connu un grand succès (plus de 250 inscriptions, deux salles combles). Le colloque de cette année est fixé au 15 mai 2012 et portera sur le sujet de la révision globale des *Règles des Cours fédérales*.

Le président remercie les membres du comité et plus particulièrement les membres de la Magistrature pour leur excellente collaboration, ainsi que le personnel du Barreau de Montréal pour leur indéfectible soutien.

Liaison avec la Cour du Québec, chambre civile

MEMBRES

M^e Christine Kark, présidente
M^e Julie Bégin
M^e Dominic Charles Belley
M^e Julie Bourduas
M^e François Bourque
M^e Sébastien Caron
M^e Maurice Cloutier
M^e René R. Gauthier
M^e Sébastien Gougeon
M^e Luc Olivier Herbert
M^e Alain-François Meunier
M^e Dominique Naud
M^e Michel Sylvain Paquet
M^e Jean-François Vézina

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Normand Amyot, juge coordonnateur
L'honorable Michel A. Pinsonnault,
juge coordonnateur adjoint
L'honorable David L. Cameron

Nombre de séances : 4

MANDAT

Le mandat du comité est de faire la liaison entre les avocats du Barreau de Montréal et les juges de la chambre civile de la Cour du Québec, relativement à toute question pouvant les intéresser, touchant la juridiction et les activités de cette Cour.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Modifications au Code de la Sécurité routière

Le comité s'est intéressé à une problématique liée aux pouvoirs d'un juge de la Cour du Québec relativement à la mainlevée d'une saisie d'un véhicule routier (article 209.11 du *Code de la sécurité routière*) et l'octroi d'un permis restreint à une personne dont le permis de conduire a été révoqué (article 118).

Le comité a recommandé au Conseil du Barreau de Montréal d'inviter le Barreau du Québec à faire une demande de modifications législatives au ministère des Transports du Québec². Le premier amendement législatif vise à augmenter les pouvoirs du juge d'ordonner la mainlevée d'une saisie d'un véhicule routier, non seulement lorsque le propriétaire/conducteur dudit véhicule ignorait qu'il était sous le coup d'une sanction,

mais également lorsque le propriétaire/conducteur ne possédait pas de permis de conduire valide. Quant au deuxième amendement, il permettrait aux juges d'octroyer un permis restreint à tout individu ayant démontré qu'il a besoin de ce permis aux fins de son travail, sa formation, son stage ou dans les cas d'absolues nécessités.

Le comité a également soutenu une démarche effectuée par le Barreau de Montréal auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec demandant que le guide destiné aux agents de la paix soit modifié, car il laisse croire qu'un agent de la paix doit systématiquement saisir un véhicule routier tandis que le *Code de la sécurité routière* prévoit qu'il peut le faire, suggérant qu'il y a une discrétion à exercer.

Production de documents sur support électronique

Le comité a discuté de la possibilité de produire certains documents sur support électronique. Le comité a été impliqué dans la préparation de listes communes de jurisprudence en matière fiscale et de déontologie policière ayant comme objectif d'éviter la production des décisions se trouvant sur ces listes. Le comité a également discuté de la possibilité pour les parties de déposer leurs procédures sur support technologique.

Conférences de règlement à l'amiable

Le comité a analysé les données provenant de la Magistrature concernant le succès des conférences de règlement à l'amiable (CRA) et, en raison d'une baisse des CRA vers la fin de 2011, les membres ont suggéré à la Magistrature d'en faire la promotion.

Confection des rôles de la Cour du Québec

Le comité s'est intéressé à la question des appels du rôle et de l'utilisation par les avocats du formulaire interactif disponible sur le site Internet de la Cour du Québec pour obtenir une date de procès. De plus, le comité a examiné le fonctionnement de la Cour du Québec quant à la fixation des procès pour évaluer s'il y a des remises pour encombrement du rôle à la chambre civile.

Autres

Le comité a également eu l'opportunité de commenter le Guide des meilleures pratiques dans le cadre de sa révision annuelle et de prendre connaissance des statistiques sur le nombre de dossiers ouverts et les délais d'audition à la Cour du Québec.

2. Cette recommandation a été entérinée par le Conseil à sa séance du 24 avril 2011.



Liaison avec la Cour du Québec, chambre de la jeunesse

MEMBRES

M^e Dominique Trahan, président
M^e Jacques A. Archambault
M^e Pascale Berardino
M^e Richard Brunet
M^e Karine Dallaire
M^e Caroline Daniel
M^e Paul La Rue
M^e Michel Leclerc
M^e Alexandre Lenis
M^e Anne-Marie Otis
M^e Annick Murphy (jusqu'à sa démission)

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Normand Amyot, juge coordonnateur
L'honorable Denis Saulnier, juge coordonnateur adjoint
L'honorable Ann-Marie Jones

Nombre de séances : 4

MANDAT

Le comité fait le lien entre le Barreau de Montréal et la chambre de la jeunesse de la Cour du Québec. Par ce comité, le Barreau de Montréal s'intéresse de plus près à la cause du droit de la jeunesse. L'objectif principal du comité demeure l'amélioration de la qualité des services rendus aux enfants, aux adolescents et aux parents, et à tous justiciables de cette juridiction dans les domaines de l'adoption, de la protection de la jeunesse et de la justice pénale pour les adolescents.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

En matière d'adoption, après une année d'application, la réduction du nombre de dossiers au rôle quotidien n'a pas entraîné d'augmentation des délais d'audition. La question de la nomination d'un procureur à l'enfant est problématique puisque la procédure suivie n'est pas uniforme et crée souvent des délais pour la fixation des dates d'audition des dossiers.

Les dossiers de protection de la jeunesse entendus sous la formule du projet « Toxi-Cour » ont diminué. Malheureusement, les intervenants du Pavillon Foster ne peuvent pas maintenir une présence quotidienne à la chambre de la jeunesse ce qui complique la référence et l'évaluation de la clientèle. Tous déplorent les restrictions budgétaires auxquelles sont astreints les intervenants et le Pavillon Foster.

Le nombre de causes de longue durée est à la hausse et les différents intervenants judiciaires tentent d'améliorer la situation en utilisant les conférences de règlement à l'amiable, la gestion d'instance ou les conférences préparatoires.

Par contre, à partir du moment où les parties sont prêtes à fixer une date, les délais pour obtenir une audition au fond tant en matière de protection que de délinquance sont à la baisse.

En matière de délinquance, le comité discute régulièrement des délais engendrés par le retard dans la préparation et le dépôt des évaluations psychiatriques. Dans ce contexte, le Centre Jeunesse de Montréal tente de s'entendre avec l'Institut Pinel pour conclure un protocole qui permettrait aux parties impliquées d'obtenir les rapports ou évaluations dans les délais requis. Pour ce qui est des cas de violence intrafamiliale, les intervenants ont constaté une amélioration dans le traitement des cas depuis l'introduction du programme CAFE ainsi que la désignation d'un procureur spécifiquement désigné à ces plaintes.

Certaines représentations ont été faites auprès des autorités responsables du transport des adolescents détenus pour réduire les retards quant aux heures d'arrivée des adolescents. Le tout semble être rentré dans l'ordre.

Les intervenants judiciaires anticipent un plus grand nombre de débats judiciaires à la suite de l'entrée en vigueur des amendements à la LSJPA prévus au projet de loi fédérale C-10 dont on ignore encore, au moment de la rédaction de ce rapport, la date d'entrée en vigueur.

Le nombre de jugements devant être caviardés est volumineux. Le retard constaté ces dernières années dans le caviardage de ces jugements s'est finalement résorbé grâce à la mise en place de ressources supplémentaires. Le comité espère que cette amélioration pourra être maintenue puisque les banques électroniques sont les seuls répertoires de jurisprudence jeunesse disponibles et qu'elles ne peuvent pas publier des jugements non caviardés.

L'ajout de « mise en garde » concernant la publication ou la diffusion d'informations nominatives référant aux dispositions particulières de chacun des trois domaines du droit applicable à la chambre de la jeunesse est maintenant intégré presque systématiquement sur la première page de tous les jugements.



Liaison avec la cour municipale de Montréal

MEMBRES

M^e Eddy Ménard, président
M^e Sophie Benazet
M^e Alexandre Bergevin
M^e Marie-France Bissonnette
M^e Lyne Campeau
M^e André Champagne
M^e James Dawson
M^e Roxane Hamelin
M^e Daniel Lafrance (jusqu'à sa démission)
M^e Gaétan Plouffe
M^e Dimitrios Strapatsas
M^e Julie Vachon

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Morton S. Minc, juge-président
L'honorable Denis Laberge, juge-président adjoint
Nombre de séances : 4

MANDAT

Comme les autres comités de liaison, celui-ci assure le lien entre le Barreau de Montréal et la cour municipale de Montréal qui a une juridiction statutaire pour, entre autres, les infractions au *Code de la sécurité routière* ainsi qu'une juridiction criminelle et pénale lorsque les accusations sont portées par voie de déclaration sommaire de culpabilité.

Ce comité est composé de représentants de la Magistrature et de membres du Barreau qui représentent les différents intervenants à la cour municipale, à savoir : le greffe de la cour municipale, le Service de police de la Ville de Montréal, l'Aide juridique, le procureur-chef de la Couronne, l'Association des Avocats de la Défense de Montréal, la pratique privée. Les réunions offrent aux membres l'opportunité d'échanger et de travailler en partenariat à la résolution des problèmes mutuels.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Les travaux du comité ont principalement porté sur l'examen et le suivi des moyens visant à réduire les délais dans le traitement tant judiciaire qu'administratif des dossiers.

Le comité a suivi et mesuré l'évolution de la situation à la suite de l'implantation, l'année dernière, des directives révisées sur les audiences et la réduction des délais. Ainsi, l'abolition des causes de longue durée a permis une amélioration notable des délais qui sont d'environ cinq mois. La mise en place des conférences préparatoires a

permis une meilleure communication entre les parties et réduit la durée des procès. L'instauration d'un procureur en soutien à l'audience permet plus efficacement le règlement des dossiers. La coordination et l'affectation de salles dédiées aux causes continuées et la révision des quotas limitant à deux causes de facultés affaiblies par jour pour une salle sont aussi au nombre des mesures qui ont permis de réduire les problèmes qui ankylosent le bon fonctionnement de la Cour. Le président souligne l'action soutenue de l'honorable Denis Laberge et du juge-président, l'honorable Morton S. Minc, qui ont rallié la Couronne, le greffe et la défense pour la mise en vigueur de ces changements qui ont eu un effet dès la première année d'application.

Le comité s'est aussi penché sur les délais d'autorisation des nouvelles plaintes à l'endroit des détenus. Le comité a créé un sous-comité pour analyser la situation et rechercher des solutions. Les membres se butent à des contraintes logistiques et administratives complexes tout en gardant en tête l'impératif d'agir avec célérité à l'égard d'une personne privée de liberté. Le suivi et l'amélioration des mesures prises demeurent à l'agenda des travaux du comité.

Il convient de faire mention des nombreux autres sujets abordés au comité comme le service d'information juridique *pro bono* à la cour municipale pour les personnes se représentant seules, le comité sur l'itinérance et le programme d'accompagnement Justice-Santé mentale.

Pour une seconde année, le comité organise un colloque, qui portera sur les dossiers de violence conjugale et sera divisé en deux volets. Le premier touchera le traitement des dossiers de violence conjugale à la cour municipale de Montréal et le second abordera les incidences des dossiers de violence conjugale en droit de la jeunesse et en droit de l'immigration. Le colloque se tiendra le 10 mai 2012 et le comité espère qu'il connaîtra un succès encore plus grand que celui de 2011.

Le président remercie tous les membres du comité pour leur engagement et pour leur souci commun de faire une cour municipale efficace, productive et accessible. Le président remercie plus particulièrement M^{es} Doris Larrivée et Nathalie Guertin pour leur temps et leurs précieux conseils.

Liaison avec la Cour supérieure, chambre commerciale

MEMBRES

M^e Denis Ferland, président
M^e Philippe Henri Bélanger
M^e Pierre D. Grenier
M^e Julie Himo
M^e Édith Jourdain
M^e Michel La Roche
M^e Pierre Lecavalier
M^e Jean Legault
M^e Guy Martel
M^e Neil Peden
M^e Jean-Philippe Richard Cossette
M^e Aaron Tiger
M^e Marc Fernand Tremblay

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Jean-Yves Lalonde, juge coordonnateur
L'honorable Christiane Alary

LES REGISTRAIRES

M^e Chantal Flamand
M^e Pierre Pellerin

Nombre de séances : 5

MANDAT

Le comité de liaison avec la Cour supérieure, chambre commerciale a pour mandat d'examiner et de voir à l'amélioration de tout ce qui concerne le fonctionnement de la Cour supérieure en matière commerciale. Le comité travaille en interrelation avec les juges, registraires, responsables des greffes et membres du Barreau.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

L'année 2011-2012 de la chambre commerciale de la Cour supérieure du district de Montréal fut encore marquée par une activité importante, particulièrement sur la scène canadienne. Il y eut encore une fois des dossiers importants et complexes.

Dans un premier temps, fort d'un exercice de consultation auprès de praticiens, des registraires et de la Magistrature, se soldant par l'obtention de précieux commentaires, le comité a poursuivi ses travaux pour l'amélioration, la mise à jour et la publication des précédents relatifs à l'ordonnance initiale en vertu de la LACC, à la nomination d'un séquestre aux termes de l'article 243 LFI et aux arrangements (ordonnance provisoire et finale) en vertu de la LCSA ainsi qu'aux termes de la LSA (Québec).

Concernant les autres travaux, le comité a formulé des suggestions quant au fonctionnement et à la gestion de la chambre commerciale. Ils ont notamment eu trait aux matières portées devant la chambre commerciale, soit :

- les délais de signification des procédures et autres documents;
- les délais dans la rédaction des jugements par défaut;
- le suivi concernant le nouveau système de remise des procédures par télécopieur en salle 16.10;
- la déclaration commune de dossier complet;
- l'opportunité de traduire les jugements issus de la chambre commerciale de la Cour supérieure, considérant l'intérêt manifesté pour ceux-ci par les juristes ainsi que la Magistrature des autres provinces du Canada;
- la procédure d'émission de certificats de non-appel et de taxation des mémoires de frais en matière de faillite.

Un colloque est en préparation, qui se tiendra en mai 2012.

Dans le cadre de ses travaux, le comité travaille étroitement avec les registraires et la Magistrature pour la formulation de recommandations bénéfiques pour tous les justiciables. Leur collaboration est inestimable et le comité leur exprime ses remerciements.

Liaison avec la Cour supérieure en matière civile

MEMBRES

M^e Christian J. Brossard, président
M^e Pierre Bazinet
M^e Danièle Besner
M^e François Bourque
M^e Louis P. Brien
M^e Éric David
M^e Nathalie Drouin
M^e Magali Fournier
M^e Luc Geoffrion
M^e Carolena Gordon
M^e François Robillard
M^e Simon Tremblay
M^e Dominique Vézina

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Julien Lanctôt, juge coordonnateur
L'honorable Louis Lacoursière

Nombre de séances : 8

MANDAT

Le comité a le mandat d'assurer des communications régulières entre la Cour supérieure et le Barreau de Montréal au cours desquelles différents problèmes sont soulevés par les juges et les avocats et des solutions à ces problèmes sont apportées dans la perspective d'une amélioration continue du fonctionnement de la Cour supérieure.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le comité a poursuivi cette année ses discussions avec la Magistrature relativement à l'amélioration de l'efficacité et de l'accès aux salles de gestion d'instance. Il en est résulté notamment, à l'initiative de la Cour supérieure avec l'appui du comité, une approche de priorisation plus efficace de l'audition des requêtes en prolongation de délai et des avis de gestion d'instance.

À la suite de l'annonce de la Cour supérieure voulant qu'elle exigerait désormais une déclaration commune de dossier complet dans tous les districts de la division de Montréal, le comité, en collaboration avec des représentants du Barreau du Québec et avec la coopération de la Magistrature, a révisé le formulaire de déclaration commune qui était jusqu'alors requis dans certains dossiers. Le nouveau formulaire a ensuite été approuvé par le Conseil du Barreau de Montréal et par le Conseil général du Barreau du Québec.

Les modifications apportées éliminent certains irritants et en facilitent l'utilisation. Le comité a également fait des recommandations au greffe pour une mise en place la plus fluide possible de la nouvelle mesure.

Par ailleurs, devant la décision de la Cour supérieure de maintenir la nécessité d'une déclaration commune en chambre de pratique pour les auditions de plus de deux heures, le comité a substantiellement repensé le formulaire actuellement utilisé. Un nouveau formulaire a été élaboré avec la coopération de la Cour supérieure. Uniformisé pour utilisation dans toute la division de Montréal et approuvé par le Conseil du Barreau de Montréal, il sera mis en place par la Cour supérieure au début de l'été. Ce formulaire, plus court et allégé, dans tous les cas et plus particulièrement en l'absence d'enquête, sera plus simple d'utilisation.

Le comité s'est donné comme priorité d'améliorer ses communications avec les membres du Barreau. Un premier résultat sera l'ajout d'une page sur le site Internet du Barreau de Montréal, progressivement au cours des prochains mois, d'une page « *Outils du praticien* ». Cette page regroupera les divers outils existants (directives de la Cour et communiqués du Barreau) pertinents pour les avocats pratiquant dans la division de Montréal. Des liens seront également créés vers les avis apparaissant sur le site Internet de la Cour supérieure. À la suite de certaines recommandations du comité, des améliorations ont été apportées par la Cour supérieure à son site pour rendre plus conviviales la consultation et l'impression des avis et communiqués de la Cour.

D'autres recommandations ont été faites relativement aux communications avec les membres du Barreau, lesquelles devront être discutées et concrétisées au début de la prochaine année judiciaire.

Encore cette année, le comité organise un colloque avec la Cour supérieure, qui aura lieu le 16 mai 2012.

Le président remercie chacun des membres du comité. Tout au long de l'année, ils se sont montrés intéressés, proactifs et créatifs, et ont dépensé beaucoup d'heures et d'énergie dans une approche toujours constructive et un souci constant d'efficacité.

Liaison avec la Cour supérieure en matière familiale

MEMBRES

M^e Guylaine Duplessis, présidente
M^e Marie Claude Armstrong
M^e George Artinian
M^e Chantal Beauchesne
M^e François Bourque
M^e Patricia Fourcand
M^e Karen Kear-Jodoin
M^e Awatif Lakhdar
M^e François Leblanc (jusqu'à sa nomination à la Régie du logement)
M^e Robert Pancer
M^e Justin Roberge
M^e Angela Todaro
M^e Marie-Annik Walsh

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Julien Lanctôt, juge coordonnateur
L'honorable Marie Gaudreau

Nombre de séances : 6

MANDAT

Ce comité a le mandat d'assurer le lien entre la Magistrature et les avocats et avocates œuvrant en droit de la famille dans leur pratique quotidienne. En effet, les membres du comité, de concert avec la Magistrature, proposent et apportent des solutions afin d'améliorer le système juridique familial dans son ensemble, tant pour la bonne administration de la justice que dans l'intérêt du justiciable.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Une partie importante du travail du comité a été consacrée à examiner différents moyens de réduire les coûts de la justice en matière familiale. Un sous-comité a d'ailleurs été créé, compte tenu de l'importance du sujet.

Le comité a examiné différents moyens de maximiser l'utilisation de la salle de gestion en matière familiale (salle 2.02). Ainsi, le comité a élaboré une liste de divers types de dossiers pouvant être transférés en salle 2.02, avant 9 h, sans qu'il ne soit nécessaire d'attendre l'appel du rôle en salle 2.17. Cette suggestion, qui a été retenue par la Magistrature, est en place depuis le 2 avril 2012.

Le comité a également révisé la liste des sujets pouvant faire l'objet d'une audition en salle 2.02 et a travaillé à l'élaboration d'une liste de sujets pouvant faire l'objet d'une conférence de gestion en matière familiale.

De plus, le comité a élaboré une liste de vérification devant apparaître sur l'avis de présentation des requêtes en matière familiale, de façon à ce que les parties aient tous les documents requis aux fins de fixer une date d'audition.

Enfin, le comité a participé à l'élaboration de la déclaration commune pour fixation d'une audition au mérite en matière familiale.

De nombreux autres sujets d'intérêt pour les membres du Barreau de Montréal œuvrant en droit de la famille ont été discutés dont, entre autres, le fonctionnement de la salle 2.11.

L'implication des membres du comité démontre clairement l'intérêt des avocats et avocates œuvrant en droit de la famille et de la Magistrature à travailler ensemble pour une justice efficace et accessible.



Liaison avec la Régie du logement

MEMBRES

M^e Marc Poirier, président

M^e Guy Audet

M^e Nathalie Boyce

M^e Marc Cantin

M^e José da Costa

M^e Mathieu Decelles (jusqu'à sa démission)

M^e Josée M. Gagnon

M^e Suzanne Guèvremont

M^e Roxane Hardy

M^e Alain Klotz

M^e Paul Maheu (jusqu'à sa démission)

M^e Robert Soucy

M^e Robert Tessier

M^e François Turcot

REPRÉSENTANT LA RÉGIE DU LOGEMENT

M^e Luc Harvey, président

M^e Daniel Laflamme, vice-président

M^e Claudine Novello, régisseuse

Nombre de séances : 4

MANDAT

Le rôle de ce comité est d'assurer la liaison entre les avocats œuvrant dans le domaine du bail résidentiel et la Régie du logement. Les membres du comité débattent de questions propres à ce champ de pratique. Ils proposent des avenues susceptibles d'améliorer le fonctionnement de la Régie du logement. Ils ont le souci de promouvoir une saine administration de la justice dans l'intérêt des justiciables.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Soucieux d'assurer une formation de qualité et pertinente à l'exercice du droit du logement, le comité a organisé un dîner-conférence qui s'est révélé un franc succès. L'auteur bien connu, M^e Denis Lamy, a livré un exposé solide sur l'état de la jurisprudence en matière d'appel des décisions rendues par la Régie du logement. L'activité, qui a eu lieu le 16 juin 2011, a permis à une cinquantaine de praticiens de mettre à jour leur connaissance des règles relatives à l'appel des décisions de la Régie du logement qui, rappelons-le, n'est plus de plein droit.

Dans la même veine, le Service aux membres du Barreau du Québec, auquel la Régie du logement et le comité se sont associés, a offert une formation d'une journée le 7 octobre 2011. La journée s'est conclue sur une invitation à collaborer à l'établissement d'une ligne téléphonique permettant aux

justiciables de joindre un avocat des bureaux de la Régie du logement situés au Village olympique.

Les sujets suivants ont été abordés par le comité :

Le rôle des mandataires qui ne sont pas membres en règle du Barreau

Les membres ont souligné que plusieurs gestionnaires d'immeuble agissaient pour le compte de leurs clients lors de l'audience. Ils se sont dits préoccupés par le fait que la Régie du logement ne semblait pas accorder d'importance à l'exercice illégal de la profession d'avocat par des personnes qui n'ont pas les compétences requises et qui ne sont soumises à aucun ordre professionnel.

Les délais dans la mise au rôle

Ces délais ont fait l'objet de préoccupations de la part du comité. À ce sujet, une amélioration notable est attendue. En effet, plus d'une douzaine de nouveaux régisseurs ont été récemment nommés.

Les conséquences reliées à la numérisation des dossiers

La numérisation des dossiers a entraîné quelques inconvénients. En effet, il est arrivé que des procédures, telles que des amendements, des consentements à remise ou des désistements ne soient pas au dossier. La Régie du logement aurait toutefois pris les moyens nécessaires afin que tout rentre dans l'ordre.

Les interprètes judiciaires

On accepte à la Régie du logement qu'un interprète non officiel puisse traduire les témoignages rendus à l'audience par des personnes ne maîtrisant pas le français ou l'anglais. La question des interprètes judiciaires étant laissée à la discrétion judiciaire, le comité n'a pu suggérer aucune mesure particulière.

La confection d'un guide de pratique à l'intention des avocats

Les membres souhaitent que les façons de faire propres à ce tribunal soient décrites dans un guide de manière à permettre aux praticiens moins aguerris d'être plus efficaces et pertinents.

Colloque 2012

Ils ont aussi manifesté leur intention d'organiser un colloque à prix modique en 2012.

Réforme législative

La réforme législative qui avait été annoncée par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Laurent Lessard, tarde à venir. Le comité entend suivre activement ce dossier.



Liaison avec le Centre d'Accès à l'Information Juridique (CAIJ)

MEMBRES

M^e Richard McConomy, président
M^e Stéphanie Archambault
M^e Marc Bernard
M^e Marc B. Bilodeau
M^e Marie-Louise Delisle
M^e Dominique Douglas
M^e Francis Durocher
M^e Marisol Miro
M^e Catherine Ouimet
M^e Ghislain Raymond

REPRÉSENTANT LE CAIJ

M^{me} Isabelle Pilon, directrice,
Réseau de bibliothèques et formation
M^{me} Sonia Loubier, directrice des technologies
de l'information

Nombre de séances : 2

MANDAT

Le mandat de ce comité, composé de membres du Barreau utilisateurs des services du CAIJ et de représentants du CAIJ, porte sur les produits et services offerts par le CAIJ, notamment les collections, les outils de recherche et la formation, et ce, en vue de leur amélioration. Il a la responsabilité d'étudier les questions qui lui sont soumises concernant les besoins, les attentes et les préoccupations des utilisateurs des services du CAIJ et de faire les recommandations qu'il juge appropriées. Le comité a aussi le mandat d'assurer la promotion de l'information juridique auprès des membres du Barreau de Montréal.

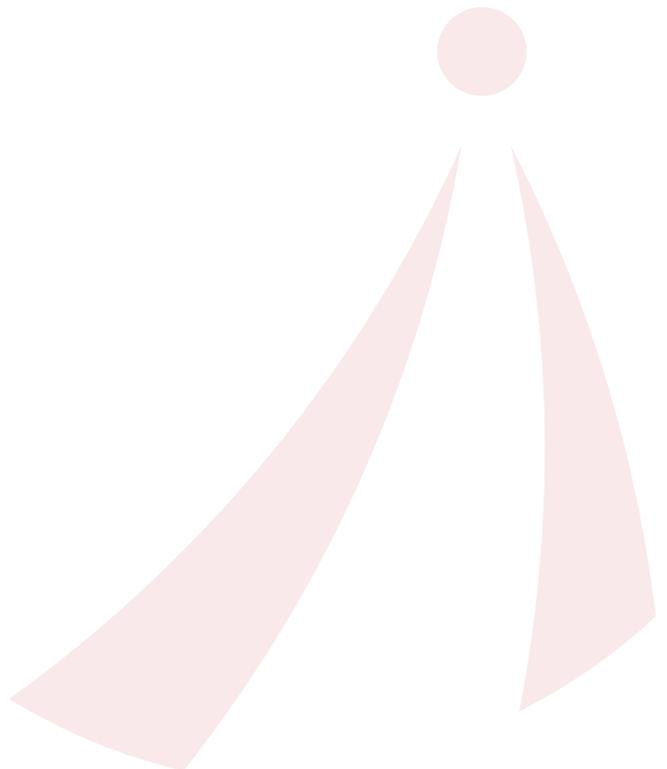
RAPPORT D'ACTIVITÉS

Lors de la première rencontre, les membres du comité ont accueilli le directeur général du CAIJ, monsieur Richard Boivin, qui leur a présenté les points saillants du Plan stratégique 2011-2016. Une présentation exhaustive a aussi été faite du nouveau site Internet du CAIJ, qui a été mis en ligne le 4 novembre 2011.

Lors de la réunion suivante, les membres ont été informés des nouveaux développements dans les outils de recherche de la suite JuriBistro du CAIJ (JuriBistro^{md} UNIK, JuriBistro^{md} eLOIS et JuriBistro^{md} eDoctrine).

À chaque réunion, madame Isabelle Pilon a présenté diverses statistiques d'utilisation des services du CAIJ.

Les membres ont toujours la possibilité de faire part de leurs suggestions et de leurs recommandations aux représentants du CAIJ afin de mieux répondre aux besoins des usagers.



Liaison avec le Tribunal des professions

MEMBRES

M^e Érick Vanchestein, président

M^e Christiane Brizard

M^e Sylvie Champagne

M^e Caroline Daoust

M^e Julie de Gongre

M^e Jean-Claude Dubé

M^e Philippe Frère

M^e Tina Hobday

M^e Anne Jacob

M^e Sylvie Poirier

M^e Marie-Claude Sarrazin

M^e Joann Zaor

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Louise Provost, présidente

L'honorable Martin Hébert, vice-président

Nombre de séances : 4

MANDAT

Ce comité a pour mandat de faire le lien entre le Barreau de Montréal et le Tribunal des professions en vue d'améliorer l'administration de la justice. Y siègent des membres du Barreau qui ont comme pratique quotidienne le droit professionnel.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le comité de liaison a été mis sur pied il y a maintenant quatre ans. Depuis, il est devenu un forum incontournable pour tous les intervenants en matière de droit professionnel qui plaident régulièrement devant le Tribunal des professions.

Ainsi, un certain nombre de problèmes ont pu y être discutés avec la présidente et le vice-président du Tribunal qui se sont toujours montrés d'une grande disponibilité et ont fait preuve d'ouverture afin de mettre en place les meilleures solutions possibles pour tous.

Au cours de l'année, le comité a traité plusieurs dossiers dont certains avaient déjà été amorcés dans l'exercice précédent. Par exemple, la problématique reliée à la confection et la signification des dossiers conjoints a connu un dénouement au cours du présent exercice.

Un sous-comité avait été formé pour réfléchir à la problématique reliée à l'article 167 du *Code des professions* qui déclenche le délai de rédaction du mémoire pour les parties, souvent avant même que celles-ci aient reçu les transcriptions de l'audience en première instance. Le sous-comité a présenté diverses solutions dont une consiste à soumettre éventuellement la possibilité d'un amendement à l'article 167 *C. prof.*

Le Conseil du Barreau de Montréal a été saisi de la question et une lettre circulera au sein des organismes pertinents, comme le Conseil interprofessionnel du Québec, afin de sensibiliser l'ensemble des intervenants à cette problématique et d'éventuellement en saisir l'Office des professions. Dans l'intervalle, le Tribunal fait preuve d'une certaine souplesse dans l'application et la gestion de ces délais.

Un autre sous-comité a finalisé une foire aux questions qui sera bientôt intégrée au site Internet du Barreau de Montréal. Cette liste de questions-réponses s'adresse en premier lieu à la population en générale, mais également aux membres du Barreau qui occasionnellement ont à agir devant le Tribunal des professions.

Divers autres sujets ont fait l'objet de discussions dont les difficultés à avoir accès gratuitement à l'ensemble des décisions des conseils de discipline, ce qui pourrait favoriser une certaine harmonisation des décisions et des sanctions devant le Tribunal.

Les membres du comité ont répondu favorablement à la proposition du Tribunal à ce qu'on détermine à l'avance la durée des plaidoiries lors des audiences, tout comme cela se fait à la Cour d'appel du Québec.

Pour l'automne 2012, le comité travaille à la préparation d'un 2^e colloque qui portera sur la préparation d'un dossier devant le Tribunal des professions et un bilan de l'application du nouveau Règlement du Tribunal.

Encore une fois, le président tient à souligner l'esprit de collaboration qui a prévalu tout le long de l'année entre le Tribunal des professions et les membres du comité ainsi que la très grande convivialité des échanges entre tous les participants.



Rayonnement international

MEMBRES

M^e Hugues Langlais, président

M^e Bernard Colas

M^e Francine Décarie

M^e Catherine Fillion-Lauzière

M^e Pierre A. Fournier

M^e David Halbwx

M^e Patrice Jourdain

M^e Paule Juneau

M^e Faiza Fettouma Kadri

M^e Dan Kraft

M^e Richard Roy

M^e Stephen Gerard Schenke

M^e Laurent Soustiel

M^e Michèle Turenne (jusqu'à sa démission)

M^e Xavier Van Overmeire

Nombre de séances : 6

MANDAT

Le comité, agissant toujours dans l'intérêt du public, a pour mandat de susciter et d'appuyer les initiatives destinées à favoriser le rayonnement et le développement de la pratique et de la confrérie internationale des avocats du Barreau de Montréal.

Le comité s'appuiera sur les avantages et les moyens suivants :

- L'avantage du bilinguisme et de la maîtrise des deux grands systèmes juridiques des pays industrialisés;
- L'existence d'ententes de collaboration déjà conclues entre le Barreau de Montréal et des Barreaux étrangers destinées à favoriser les échanges et la collaboration entre confrères;
- La tenue de colloques de formation sur la pratique à l'extérieur du Canada destinés à faire connaître les opportunités qui existent, tout en favorisant le réseautage;
- L'accueil de délégations de représentants de Barreaux étrangers en vue de favoriser les rapprochements et le développement de nouvelles ententes de collaboration;
- La promotion de la pratique internationale auprès des étudiants universitaires en droit afin d'éveiller l'intérêt face à la pratique internationale.

Le comité assurera auprès du Conseil un rôle de vigie au sujet des enjeux internationaux susceptibles d'intéresser ce dernier et pourra également fournir ses recommandations sur toute question de nature internationale qui pourrait lui être soumise par le Conseil.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Au cours de la troisième année du mandat du comité, l'entente entre le Barreau de Montréal et le Barreau de Shanghai est devenue réalité et celle-ci a été signée à Shanghai en présence du Premier Ministre du Québec, monsieur Jean Charest. S'est alors mis en place un programme pilote d'échanges d'avocats entre des cabinets des deux barreaux signataires.

L'entente avec l'*International Law Section of the Los Angeles County Bar Association* a été signée par la bâtonnière de Montréal le 6 avril 2012 à Los Angeles.

Par ailleurs, le comité a poursuivi ses démarches en vue de permettre la conclusion d'ententes avec d'autres barreaux, dont notamment celui de Belo Horizonte au Brésil, dans la foulée de la vision développée par le comité et visant à cibler et conclure des ententes d'abord avec les barreaux des pays émergents que sont le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine.

S'inspirant des travaux du Barreau du Québec, le comité a travaillé à l'élaboration d'une mission internationale pour le Barreau de Montréal tenant compte de ses objectifs et préoccupations en matière de rayonnement international.

Le comité a reçu les représentants de deux associations internationales d'avocats, soit l'AIJA (Association Internationale des Jeunes Avocats) et l'UIA (Union Internationale des Avocats) qui ont tour à tour exposé les grandes orientations de celles-ci tout en invitant les membres du Barreau de Montréal intéressés par l'international à y adhérer et à s'y manifester activement.

La page Vigie des activités internationales sur le site Internet du Barreau de Montréal s'est enrichie au fil des mois des différentes manifestations présentant un intérêt international. S'y trouve à l'occasion, des offres pour des emplois à l'international.

SAGE

Service d'avocats de garde

Service d'avocats de garde

MEMBRES

M^e Michèle Moreau, présidente

M^e Marie Claude Armstrong

M^e Danielle Gervais

M^e Karen Kear-Jodoin

M^e Marianne Ouellette

M^e David Pecho

M^e Émilie Pelletier

M^e Martin Poulin

M^e Jean-François Rousseau

ONT AUSSI PARTICIPÉ AUX TRAVAUX DE CE COMITÉ

L'honorable André Wery,

juge en chef adjoint de la Cour supérieure

M^e François Bourque,

directeur des services judiciaires civils

M^e Julie Bégin, greffière spéciale

M^e Danièle Besner, greffière spéciale

M^e Patrick Gosselin, greffier spécial

M^e François Leblanc, greffier spécial

Nombre de séance : 1

MANDAT

L'objectif du comité est de formuler des recommandations et de veiller à développer les outils nécessaires à l'expansion du Service d'avocats de garde (SAGE), le tout afin de poursuivre son objectif premier qui est d'aider les justiciables qui se représentent eux-mêmes et permettre une meilleure accessibilité à la justice.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le Service d'avocats de garde (SAGE), qui en est à sa deuxième année d'existence, a continué d'apporter une aide ponctuelle aux personnes qui y sont référées par la Cour et qui se représentent elles-mêmes dans le cadre d'un dossier en matière familiale. L'achalandage a connu une augmentation d'environ 160 % pendant l'exercice 2011-2012. Avec près de 190 consultations, qui proviennent tant des salles de pratique, de gestion et des ordonnances intérimaires, le SAGE est devenu une ressource d'aide appréciée par tous les acteurs du monde judiciaire.

Son utilité ayant été démontrée, le SAGE est maintenant un service permanent du Barreau de Montréal. Parmi les bénéficiaires qu'un usager retire de son passage au SAGE, on peut dire que cela permet :

- d'expliquer les particularités des ordonnances intérimaires.
- d'accélérer la gestion des formulaires et la compréhension de leur nécessité.
- d'offrir des informations qui proviennent d'une personne neutre et non impliquée dans le dossier.
- de rétablir la communication entre les parties.
- de faire prendre en considération les responsabilités qui viennent avec le fait de se représenter soi-même.

Les efforts ont été mis cette année à améliorer les processus afin d'assurer l'efficacité du Service. Par exemple, des gabarits d'affidavit détaillé sont désormais offerts aux usagers dont le dossier est référé à la salle des ordonnances intérimaires. Également, le formulaire de commentaires des usagers a été retiré afin de maximiser le temps de consultation.

La gestion du service relève de la coordonnatrice, M^e Nancy Brouillette, qui est épaulée par l'aide précieuse de M^e Nathalie Guertin. Les membres du comité apportent leur soutien dans le développement de l'expansion du SAGE. En effet, les travaux ont débuté afin d'offrir les services du SAGE aux personnes qui se représentent elles-mêmes dans le cadre d'un dossier devant la Chambre de pratique de la Cour du Québec. On espère être en mesure de mettre le tout en place au cours du prochain exercice.

Il est important de souligner l'apport des nombreux bénévoles et partenaires (Pro Bono Québec, l'Association des avocats et avocates en droit familial du Québec [AAADFQ] et la Direction des services judiciaires de la Métropole) grâce à qui le SAGE est en mesure d'offrir quotidiennement un service de qualité.



Pour être bien orienté

Technologies de l'information (Comité consultatif)

MEMBRES

M^e Dominique Jaar, coprésident
L'honorable André Wery, J.C.S., coprésident
M^e David Gray
M^e Philippe Lelarge
M^e Pierre-Paul Lemyre
M^e Claude Marseille
M^e Mark Phillips
M^e Michel Sylvestre
M^e Nicolas Vermeys
L'honorable Virgile Buffoni, J.C.Q.
L'honorable Nicole Duval-Hesler, J.C.A.
(jusqu'à sa nomination comme juge en chef)
L'honorable Allan R. Hilton, J.C.A.
L'honorable Yves-Marie Morissette, J.C.A.
L'honorable Michel A. Pinsonnault, J.C.Q.
L'honorable Mario Tremblay, J.C.Q.
M^{me} Luisa Dodaro
M. René-Luc Morin
M. Patrick Vicente

Nombre de séances : 3

MANDAT

Ce comité a pour mandat de fournir une tribune pour les juges des différentes cours et les membres du Barreau afin de discuter de questions liées aux technologies de l'information et des communications (TI). Le comité discute, entre autres, des sujets suivants :

- Application harmonieuse, cohérente et accessible de ces technologies au processus judiciaire;
- Impact ou impact possible de ces technologies sur le droit, la pratique judiciaire, la justice et les justiciables.

Le comité a aussi pour objectif de sensibiliser les juges et les avocats aux usages et aux impacts des technologies sur leurs pratiques.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le comité en est à sa quatrième année d'existence et a poursuivi la rédaction de guides des meilleures pratiques pour les avocats et les juges entamés l'année précédente. La section touchant les courriels a été adoptée par le Conseil du Barreau de Montréal en août 2011. Elle a ensuite été publiée et distribuée par l'entremise de canaux électroniques. Celle sur les documents technologiques est complète et sera publiée sous peu.

LES COMITÉS CONJOINTS

Diversité ethnoculturelle (Comité consultatif)

MEMBRES

M^e Natacha Calixte, présidente

M^e Maria Giustina Corsi

M^e Keith Hanna

M^e Daria Kapnik

M^e Gacia Kazandjian

M^e Steven Mark Kmec

M^e Zeïneb Mellouli

M^e Donald Michelin

M^e Catherine Ouimet

M^e Aline Uyen Khanh Quach

M^e Noël St-Pierre

M^e Sylvie Séguin

Nombre de séances : 5

MANDAT

Le comité a le mandat de développer la vision stratégique du Barreau de Montréal et de l'Association du Jeune Barreau de Montréal au sujet de la compétence ou de l'intelligence culturelle, la propager et la concrétiser.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Contexte social et économique

Le tiers de la population de Montréal appartiendra à des minorités visibles en 2031 selon les plus récentes projections sur la diversité de la population canadienne, réalisées par Statistique Canada. Selon une étude dont les résultats ont été dévoilés le 9 mars 2010, l'organe statistique fédéral avance que d'ici 21 ans, 30% de la population de la métropole sera née à l'étranger pendant que 31% de sa population appartiendra à des minorités visibles. Dans le premier cas, il s'agirait d'une augmentation de 9% tandis que dans le deuxième, le pourcentage doublerait, passant de 16% en 2006 à 31%, 25 ans plus tard. Pendant ce temps, Statistique Canada prévoit aussi que la population d'origine arabe connaîtra une expansion sans précédent à Montréal, alors qu'elle rattraperait en importance celle des Noirs en 2031.

La démarche réflexive et concrète du Barreau de Montréal

Le mandat du comité comporte deux facettes : d'une part, favoriser l'intégration des membres issus des diverses communautés dans la communauté professionnelle juridique en leur assurant l'accès à un processus consultatif ou décisionnel au sein du Barreau. D'autre part, reconnaître les défis que représentent, pour l'ensemble des membres, dans le cadre de l'exercice de leur profession, l'interaction efficace avec les personnes issues de ces communautés, qu'elles soient la Magistrature, leur client, leur confrère ou les témoins.

Cette année, le comité organise sa 4^e édition de la Conférence sur les droits de la personne, laquelle portera sur les conflits entre les droits personnels et les droits légaux, le tout dans le cadre de la *Charte des droits et libertés de la personne*. M^{es} Julius Grey et Pierre Champagne seront les conférenciers pour cet événement, qui se tiendra en juin 2012.

Le comité est fier et heureux de continuer à nourrir cette réflexion, moderne et nécessaire du Barreau, et de contribuer à la transformer en une action concrète et utile pour toute la communauté juridique. Le comité prévoit également redéfinir sa mission afin d'explorer de nouvelles actions encore plus concrètes et de nouvelles activités pour continuer de Sensibiliser, Former et Accueillir.

ÉcoComité

MEMBRES

M^e Amélie Chartier-Gabelier, présidente
M^e Julie Bégin
M^e Christopher Campbell-Duruflé (jusqu' à sa démission)
M^e Vanessa Deschênes
M^e Catherine Dufour
M^e Mira Gauvin
M^e Karine Gourde
M^e Marie-Claude Grignon
M^e Andréanne Latreille
M^e Anne-Marie McSween
M^e Sherley Morin
M^e Catherine Ouimet
M^e Lyne Prince (jusqu' à sa démission)
M^e Jean-François Sabourin

Nombre de séances : 2

MANDAT

Ce comité conjoint avec l'Association du Jeune Barreau de Montréal a pour mandat de réfléchir sur les meilleures façons de faire pour contribuer à la protection de l'environnement et d'en faire la promotion au sein de la communauté juridique de Montréal.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

L'ÉcoComité a continué ses activités et a développé du nouveau contenu informationnel qui a été transmis à la communauté juridique de Montréal par le biais de ses capsules vertes diffusées notamment sur le site Internet du Barreau de Montréal. Le comité a également organisé les deux activités suivantes :

La 4^e édition du Colloque Droit, Affaires et Développement durable s'est tenu le 21 octobre 2011 au Club Saint-James et les conférenciers ont abordé des sujets chauds de l'actualité juridique en matière d'environnement : actualité législative, gaz de schiste, gestion de l'eau, responsabilité sociale des entreprises.

Pour la 5^e édition de la conférence annuelle qui s'est déroulée le 16 février 2012, l'ÉcoComité a innové en remplaçant la formule déjeuner-conférence par une rencontre sous la forme d'un 5 à 7. En effet, le comité a invité les membres du Barreau de Montréal à visiter la Maison du Développement durable en compagnie de messieurs Sidney Ribaux et Ricardo Leoto, de l'organisation Equiterre. Cette visite a été suivie d'un cocktail.

L'ÉcoComité a aussi poursuivi ses objectifs en encourageant les meilleures pratiques pour contribuer à la protection de l'environnement et en facilitant la transmission des connaissances acquises à la communauté juridique de Montréal.

LES COMITÉS AD HOC

Guide des meilleures pratiques

MEMBRES

M^e Jean-François Michaud, président

M^e Nathalie Bédard

M^e Julie A. Blondin

M^e Guylaine Duplessis

M^e Denis Ferland

M^e Christine Kark

M^e Catherine Pilon

M^e Martine L. Tremblay

M^e Dominique Vézina

Nombre de séance : 1

MANDAT

Ce comité, qui a rédigé le Guide des meilleures pratiques, en revoit le contenu et le met à jour.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le Guide des meilleures pratiques étant un outil dont l'intérêt et l'utilité dépassent le district de Montréal, il a été convenu de le soumettre au Barreau du Québec pour adoption. Divers membres du comité de procédure civile du Barreau du Québec et les membres du présent comité ont révisé et amélioré la dernière version du Guide qui sera communiquée au mois de septembre prochain.

Mandats à portée limitée

MEMBRES

M^{me} La bâtonnière Elizabeth Greene, présidente

M^e Julie Barnabé

M^e Pierre Bélanger

M^e Marc Bissonnette

M^e Véronique Collard

M^e Francis Donovan

M^e Eric Dugal

M^e Philippe Duplantie

M^e Armand Elbaz

M^e Dominique Garant

M^e Bernard Grenier

M^e Karen Kear-Jodoin

M^e James A. Robb

M^e Martha Shea

M^e Andreas Stegmann

M^e Michael D. Worsoff

Nombre de séances : 2

MANDAT

Ce comité a été formé afin d'examiner tous les enjeux liés au mandat à portée limitée. Plus connus sous les vocables « *Limited scope representation* » et « *Unbundling legal services* », il s'agit de situations où le mandat de l'avocat ne couvre qu'une partie du dossier, et non son intégralité. Offerts à ceux dont les moyens financiers sont limités, qui ne sont pas admissibles à l'Aide juridique ou qui souhaitent se représenter seuls, le mandat à portée limitée permet aux justiciables de bénéficier des conseils d'un avocat dans les limites de leur budget et pour une partie du dossier seulement.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Finalisé au printemps 2011, le *Guide à l'intention des avocats qui acceptent des mandats à portée limitée* a été adopté par le Conseil du Barreau de Montréal à sa séance du 28 juin 2011 et lancé lors de la Journée du Barreau le 8 septembre 2011. Le mandat à portée limitée fera l'objet d'un atelier dans le cadre du Congrès 2012 du Barreau du Québec.



Table ronde sur la justice participative

MEMBRES

M^e Martha Shea, présidente

M^e Thierry Bériault

M^e Dominique Bourcheix

M^e Marie-Josée Brunelle

M^{me} la bâtonnière Elizabeth Greene

M^e Jean-François Rousseau

M^e Miville Tremblay

Nombre de séances : 5

MANDAT

Ce comité avait la tâche d'organiser la quatrième table ronde sur la justice participative.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Près d'une quarantaine de participants provenant des Facultés de droit, du Barreau, des ministères fédéral et provincial de la Justice, des Tribunaux administratifs, de la Magistrature et de diverses associations professionnelles assistaient le 10 novembre dernier à l'un des rendez-vous annuels prisés par tous ceux qui s'intéressent aux différents modes de résolutions de conflits, soit la *Table ronde sur la justice participative*.

Cette quatrième édition, animée avec brio par le modérateur M^e Miville Tremblay, avait pour but de faire une synthèse des trois premières éditions et d'approfondir la réflexion sur l'intégration des compétences de la justice participative. Ceci explique que son titre soit passé de « *Table ronde sur la compétence en matière de justice participative* » à la notion plus large de « *Table ronde sur la justice participative* ».

En introduction, les participants ont pu bénéficier d'une conférence de M^e Jean-François Roberge, auteur et directeur des programmes en prévention et règlement des différends à l'Université de Sherbrooke.

Puis, les discussions en sous-groupe ont porté sur les actions concrètes qui favoriseraient l'intégration de la justice participative auprès des juristes et des décideurs, tout en prenant en considération les besoins et intérêts du justiciable. Lors des réunions en plénière, certains éléments qui faciliteraient cette intégration ont été soulignés par les participants, dont notamment :

- La prise de conscience du changement de culture juridique et sociale qui devient de plus en plus notable.
- Le désir du client de participer plus activement à la gestion et à la résolution du dossier qui le concerne.

- L'intégration de façon plus accrue des notions relatives à la justice participative dans les programmes des Facultés de droit, de l'École du Barreau, dans la formation continue à l'intention des juristes et celle pour les membres de la Magistrature.
- La présentation des aspects pratiques et des avantages pour le juriste d'élargir son offre de service en y intégrant des notions relatives à la justice participative.
- L'accroissement de l'information sur le sujet auprès des membres de la communauté juridique.
- L'utilisation d'un langage clair et d'une terminologie commune.

Pour clôturer la journée, les participants ont abordé le changement de culture et les articles proposés dans l'*Avant-projet de loi instituant le nouveau Code de procédure civile*.

En ce qui a trait à la logistique, les membres du comité organisateur ont proposé aux participants une version électronique du cartable de documentation de la Table ronde afin de prendre un virage vert et de répondre aux besoins technologiques grandissants.

Toujours en lien avec les thèmes de l'année, le tableau de compilation des cours offerts sur la justice participative a été bonifié en y ajoutant une liste de cours dans lesquels une opportunité de traiter de ces notions pourrait être considérée.

Finalement, afin de faciliter l'exercice de synthèse des trois premières éditions, un document rassemblant les éléments théoriques, les actions proposées par les participants et un éventail des réalisations qui en découlent a été remis aux participants.

LES ACTIVITÉS

Journée du Barreau

Une nouvelle année judiciaire s'amorce

(un texte de Lisa Marie Noël)

C'est officiellement sous le thème de « la richesse de la diversité », mais dans les faits surtout de l'accessibilité au système de justice qu'a été soulignée la rentrée judiciaire montréalaise, le 8 septembre 2011, devant le gratin judiciaire du Québec et d'ailleurs.

Dans la grande salle du Palais de Justice de Montréal, se trouvaient plusieurs juges en chef, dont les honorables François Rolland de la Cour supérieure, Elizabeth Corte de la Cour du Québec, ainsi que Simon Noël de la Cour fédérale. Était aussi présent un autre éminent juriste dont le nom fut évoqué avec admiration par tous les intervenants de cette journée : l'honorable J.J. Michel Robert, juge en chef du Québec, récemment retraité, que tous peinaient à nommer, hésitant entre Monsieur le juge, ou plus simplement M^e Robert.

Le ministre de la Justice du Québec, M^e Jean-Marc Fournier, et le bâtonnier du Québec, M^e Louis Masson, comptaient parmi les invités de la bâtonnière de Montréal, M^e Elizabeth Greene, ainsi que plusieurs dignitaires étrangers, dont certains étaient de passage pour la 7^e Conférence des présidents des Barreaux des grandes villes du monde, dont le Barreau de Montréal était l'hôte du 5 au 7 septembre.

Nouvelles réalités sociales

L'honorable François Rolland, premier à prendre la parole, a souligné que la société, et conséquemment le paysage des tribunaux, a beaucoup changé ces 20 dernières années avec l'explosion de l'immigration, une richesse, mais aussi génératrice de stéréotypes menant à la discrimination contre laquelle il a mis en garde la profession.

La diversité requiert une adaptation aux nouvelles réalités sociales. Les causes de nature familiale, qui représentent 50% des dossiers de la Cour supérieure, en sont un exemple. « C'est pourquoi nous espérons réaliser au cours de la prochaine année judiciaire un projet de coordination parentale (*coaching parental*) dans les dossiers les plus acrimonieux de garde, dans le but de concilier les parties sur des questions de logistique relatives à la garde d'enfant, qui ne demandent pas l'intervention du tribunal », explique le juge en chef.

Il y est aussi allé de quelques revendications, décriant que la chambre criminelle de la Cour supérieure soit de plus en plus sollicitée, notamment par l'existence et l'augmentation des méga procès. « Nos effectifs ne suivent pas la courbe de cette augmentation et nous peinons à répondre à la demande », a déploré le juge Rolland.

Le juge en chef a rappelé au ministre Fournier, qui l'écoutait attentivement, qu'il souhaite de tout cœur que soit adopté cette année l'avant-projet de loi visant à compléter la réforme du *Code de procédure civile*, afin que soient améliorés les délais et la communication entre les



parties. « Le nouvel avocat doit être un solutionneur de litiges, pas un guerrier », a-t-il conclu.

Une justice clairvoyante

L'honorable Elizabeth Corte, a pour sa part rappelé que l'un des défis auxquels les juges font face pour que tous soient traités avec la pleine égalité est de reconnaître les différences et les besoins particuliers. Selon la juge Corte, « dame justice ne devrait peut-être plus être aveugle ni avoir les yeux bandés, mais clairvoyante, capable de voir les différences pour s'assurer de l'égalité de tous devant elle ». La solution passe par une Magistrature diversifiée, composée d'hommes et de femmes issus de la majorité et des minorités, et adéquatement formée en matière de réalités sociales et d'ouverture sur le monde.

Plan accès justice

M^e Jean-Marc Fournier a d'abord rappelé l'inauguration de l'actuel Palais de Justice par M^e Jérôme Choquette, le 8 septembre 1971, soit il y a 40 ans jour pour jour.

Le ministre a ensuite mentionné avoir pris bonne note de la suggestion de la bâtonnière Greene que les textes législatifs soient adoptés simultanément en français et en anglais, et a promis au juge en chef Rolland le dépôt d'un avant-projet de loi avant la fin de septembre 2011.

M^e Fournier déplore que trop de citoyens croient qu'ils n'auraient pas les moyens de faire valoir leurs droits devant les tribunaux, ce qui crée une désaffection des tribunaux par le public. C'est pour contrer ce « décrochage judiciaire » qu'il a élaboré un plan accès justice, dont les mesures visent tant les professionnels du milieu juridique que les justiciables.

Il souhaite augmenter la cadence des causes entendues et jugées en ajoutant 20 juges à la Cour du Québec, en appuyant la Cour supérieure dans une démarche semblable et en demandant une implication accrue des juges. Par la gestion d'instance, il propose qu'un juge intervienne dans les 75 jours suivant la signification de l'action, pour trancher des questions préliminaires, s'assurer que les modes alternatifs de règlement de conflits aient été considérés, et éviter la multiplicité disproportionnée des interrogatoires et expertises.

Son plan accès justice prévoit aussi des mesures pour accroître l'autonomie des citoyens. Parmi celles-ci, on retrouve l'augmentation du plafond à la Cour des petites créances et la mise en place d'un Service d'aide à la révision des pensions alimentaires pour enfants (SARPA).

Il s'est montré moins optimiste quant à la hausse du seuil d'admissibilité à l'aide juridique, qu'il compte bonifier légèrement. À défaut de pouvoir aller aussi vite et aussi loin qu'il le voudrait, il propose d'avancer en additionnant les petits pas. « Un mouvement, même léger, nous rappellera le rôle majeur que celui-ci joue pour la justice,



l'équité et je dirais la paix sociale», mentionne le ministre, rappelant que le Québec se distingue en octroyant 46 % des demandes d'aide juridique au Canada.

Enfin, pour éviter que la justice ne soit accessible qu'aux plus riches et aux plus pauvres, le ministre cherche un plan d'assurance juridique qui rouvrira la porte des cabinets à la classe moyenne. Les centres de justice de proximité, mis en place à titre de projet-pilote à Montréal, Québec et Rimouski, qui aident les citoyens à se retrouver dans les dédales du système, représentent peut-être aussi une piste de solution pour améliorer la situation.

En terminant, le ministre s'est adressé aux juristes de l'État et aux procureurs de la Couronne, leur demandant d'entendre dans l'écho de sa voix toute la reconnaissance qui leur est due. « Je disais que nous avons une responsabilité commune de nous donner une justice plus accessible. Nous avons aussi la responsabilité commune de nous entendre », concluait le ministre Fournier.

Un climat de confiance ébranlé

Tout juste après lui, M^e Louis Masson a partagé sa préoccupation à l'égard de la crise de confiance des citoyens.

Ce climat de confiance étant intimement lié aux questions économiques, le sous-financement de la justice ne peut être toléré. Il incite donc l'État à remplir ses engagements en ce domaine et propose d'accélérer le recours à l'innovation et aux nouvelles technologies, qui permettent des économies importantes.

Le bâtonnier a aussi fait une mise en garde contre l'effet à long terme de mesures adoptées dans une ambiance survoltée à saveur populiste. Il rappelle que les avocats ont la responsabilité de protéger les droits fondamentaux pour lesquels leurs prédécesseurs se sont battus et dont les citoyens bénéficient aujourd'hui.

Bref, il faut regagner la confiance, par le respect, la transparence et l'information. « Toutes les mesures pour augmenter ce niveau de confiance sont et seront appuyées par le Barreau. Nous y consacrons nos énergies intellectuelles, stratégiques et financières » de conclure le bâtonnier Masson.

Mandats à portée limitée

La bâtonnière de Montréal, à qui revenait le mot de la fin, a indiqué que l'accès à la justice était toujours au cœur des préoccupations du Barreau de Montréal. Les mandats à portée limitée, où l'avocat ne traite qu'une portion du dossier, peuvent représenter une voie vers un meilleur accès à la justice, mais comme mandat à portée limitée n'égal pas responsabilité limitée, le Barreau de Montréal voulait outiller les avocats désirant offrir de tels services et les sensibiliser sur les risques pouvant en découler.

C'est ainsi qu'est né le *Guide à l'intention des avocats qui acceptent des mandats à portée limitée*, qui pourra être téléchargé gratuitement dans les prochains jours.

La bâtonnière a également réitéré à l'intention du ministre Fournier qu'à l'ère de la mondialisation, la richesse que constitue le bilinguisme du système juridique québécois doit transparaître dans toutes les sphères, incluant celle de l'élaboration des lois. Pour M^e Greene, « l'amélioration du droit passe par l'obligation pour le gouvernement du Québec d'adopter simultanément les versions françaises et anglaises des lois ».

Enfin, fière de la diversité juridique, linguistique et culturelle de son Barreau, la bâtonnière invite les membres à profiter des opportunités formidables qu'offre cette diversité, tant sur le plan local qu'à travers le monde, pour faire rayonner la profession.

Deux associations à l'honneur

La Médaille du Barreau de Montréal a ensuite été remise aux juristes de l'État et aux procureurs des poursuites criminelles et pénales, pour souligner le courage avec lequel ils ont livré leur combat lors du conflit les opposant au gouvernement, combat mené avec respect et dignité. M^e Christian Leblanc et M^e Éric Dufour, qui ont reçu la Médaille au nom des membres de leur association respective, ont tous deux rappelé à quel point cette grève a été difficile pour les avocats de l'État.

Un lunch agrémenté de musique

L'assemblée s'est ensuite déplacée à l'hôtel Fairmont/Le Reine Elizabeth pour un lunch au cours duquel le président de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, M^e Frédérick Carle, a porté un toast à l'intention des nouveaux membres du Barreau, alors que la bâtonnière Elizabeth Greene a remis aux deux avocats qui célébraient leur 60^e et aux 39 qui célébraient leur 50^e anniversaire d'admission au Barreau un certificat soulignant l'événement. M^e Louise Boucher Mackay, la toute première femme à célébrer son 60^e anniversaire, a d'ailleurs reçu une vibrante ovation des quelque 500 convives présents.

Le lunch a été agrémenté de performances musicales de M^{es} Maria Giustina Corsi et Jean-François Clément, accompagnés par le bâtonnier Louis Masson, M^e Marie-Ève Paré et madame Isabelle Pilon. Même la bâtonnière de Paris a lancé quelques notes pour proclamer son amour pour Montréal.

Gala du 70^e anniversaire de l'accession des femmes à la profession

(un texte de Johanne Landry)

Mercredi 21 mars, Hôtel InterContinental, salon Sarah-Bernhardt, le Barreau de Montréal a souligné le 70^e anniversaire de l'accession des femmes à la profession en rendant hommage aux pionnières, mais aussi en donnant la parole à des avocates dont les carrières appellent le succès et inspirent au dépassement. Pouvoir choisir sa profession et son style de vie et avoir le droit d'aspirer à la concrétisation de tous ses rêves constituent des gains si précieux, en effet, qu'ils méritent d'être célébrés.

M^e Elizabeth Greene, bâtonnière de Montréal, a d'abord remercié le comité organisateur de l'événement. En cette soirée de réjouissance, elle a toutefois rappelé qu'il existe encore des situations inacceptables ailleurs dans le monde. «Voilà pourquoi, tout en célébrant le 70^e anniversaire de l'accession des femmes au Barreau, nous devons continuer à lutter tous ensemble, hommes et femmes, contre les abus», a déclaré M^e Greene.

En lien avec le contexte de cette soirée dédiée aux femmes, le Barreau de Montréal a remis un chèque de 5000 \$ à la Société Elizabeth Fry du Québec, un organisme communautaire qui vient en aide à celles qui doivent faire face à la justice pénale et qui sont déterminées à s'en sortir, bien qu'incapables d'y parvenir seules. La directrice générale de l'organisation, madame Ruth Gagnon, a reçu le chèque et remercié le Barreau.

Surmonter les embûches

C'est avec humour que l'honorable Louise Mailhot a raconté ses expériences de pionnière. Première femme stagiaire au cabinet qui l'a embauchée en début de carrière et première femme nommée juge à la Cour d'appel du Québec à Montréal, «l'accès des femmes à la pratique du droit est une histoire de persévérance et de solidarité, une course à relais», a-t-elle commenté avant de partager ses propres souvenirs d'un parcours parsemé d'obstacles.

Première embûche : convaincre son père de la laisser s'inscrire à l'université, à une époque où l'on croyait que le bonheur d'une jeune femme ne se trouvait pas dans l'accomplissement d'une carrière.

Deuxième embûche : le refus de son premier employeur de la voir plaider, de crainte que les clients n'apprécient pas d'être représentés par une femme et que les juges ne lui accordent pas de crédibilité.

Troisième embûche : une diminution de salaire quand elle a eu son premier enfant, malgré son statut d'associée. La maternité s'associait alors automatiquement, dans les perceptions, avec une diminution de la disponibilité.

Cette défricheuse a aussi raconté quelques anecdotes qui ont démontré le chemin parcouru depuis les dernières décennies. Au Cercle de la garnison à Québec, on lui a un jour demandé d'entrer par la seconde porte, les femmes n'ayant pas le droit d'utiliser celle réservée aux hommes.



Tous les membres du Comité administratif du Barreau l'ont alors accompagnée en guise de soutien. Dans un club de golf, elle a bravé l'interdiction faite aux femmes d'entrer dans une pièce réservée aux hommes. Elle s'y est tranquillement installée avec une eau pétillante à l'heure de l'apéro.

En 1966, année de l'admission de M^e Louise Mailhot au Barreau, il n'y avait que 3% de femmes parmi les membres. En 1980, année de son accession à la Magistrature, il n'y avait que 4,5% de femmes parmi les juges. Cette année, les étudiantes sont plus nombreuses que les étudiants à l'École du Barreau. «Les femmes ont pris la place qui leur revient, a-t-elle déclaré. Il faut s'en réjouir et rester vigilante. Des difficultés persistent dans la façon de conjuguer pratique active et vie de famille. C'est le défi de la nouvelle génération : trouver ensemble les moyens d'y arriver. Maintenant, pas demain. Les jeunes pères y aspirent autant que les jeunes mères.»

Des femmes inspirantes

Le repas a été suivi d'une présentation vidéo : les témoignages de 13 avocates assermentées depuis les années cinquante. «Le but de ce merveilleux projet est d'inspirer les femmes de tous âges, leur rappeler le parcours accompli dans le passé et leur donner des conseils pour le futur», a commenté M^e Doris Larrivée, première femme à assumer la direction générale du Barreau de Montréal.

M^e Kathryn Mason (1955), aujourd'hui retraitée, a parlé d'un temps où les avocates n'avaient pas de vestiaire au Palais de Justice et devait transporter leur manteau avec elle toute la journée.

L'honorable Nicole Duval-Hesler (1968), juge en chef du Québec, a rappelé que la maternité peut présenter un obstacle à l'avancement des femmes. «Même si les jeunes pères les soutiennent, il reste que c'est une situation qui évolue très lentement.»

L'honorable Sylviane Borenstein (1967), juge à la Cour supérieure et première bâtonnière du Québec : «Ce dont je suis le plus fière, c'est d'avoir réussi à mener une carrière intéressante tout en élevant quatre enfants. Le secret de la réussite : ne pas avoir peur de perdre, foncer sans prêter attention à ce que les gens disent.»

L'honorable Elizabeth Corte (1974), juge en chef de la Cour du Québec : «Une des choses que les femmes ont apportées à la profession d'avocate et à la Magistrature, comme partout ailleurs, c'est un meilleur équilibre entre le travail, la vie personnelle et la vie familiale.»



M^e Marie Giguère (1976), première vice-présidente, Affaires juridiques et secrétariat, Caisse de dépôt et placement du Québec : « Je pense que les femmes apportent à la profession ce qu'elles apportent en général au monde des affaires, un point de vue différent. »

M^e Lucie Lamarche (1978), professeur titulaire à la Faculté de droit, Université d'Ottawa, a dit bravo à la déclaration de principes relative à la conciliation travail-famille du Barreau, « un message pour moi porteur de transformations institutionnelles et commerciales importantes. »

M^e Isabel J. Schurman (1984), associée chez Schurman Longo Grenier, a conseillé à ses consœurs de toujours garder l'esprit ouvert afin de créer des solutions.

M^e Robin Schiller (1984), du cabinet Handelman Handelman & Schiller, aussi membre du comité des avocates dans la profession du Barreau de Montréal et présidente de l'Association de droit Lord Reading, a témoigné à l'effet que mener de front toutes ces activités et vivre une vie de famille équilibrée était chose possible.

M^e Tamara Thermitus (1988), du ministère de la Justice du Canada, a voulu partager les trois valeurs inculquées par ses parents : le courage, l'intégrité et le travail, soulignant que « l'héritage de l'immigration, c'est comprendre que nos parents ont laissé des choses derrière pour que nous ayons une vie meilleure. Pour eux, c'est important que nous réussissions. »

M^e Sylvie Champagne (1996), secrétaire de l'Ordre et directrice du contentieux au Barreau du Québec, a raconté faire un bel exercice d'imagination avec sa fille de huit ans lorsque cette dernière lui demande « maman, à quoi puis-je rêver ? ». Alors que tout est possible pour les filles, aujourd'hui, que répondait une mère, il y a 70 ans, quand sa fillette lui posait la même question ?

M^e Chantal Chatelain (1993), associée chez Langlois Kronström Desjardins : « Le plus grand défi de notre carrière est de bâtir au jour le jour notre capital de crédibilité. Ayez confiance et dégagez de la confiance. »

M^e Gacia Kazandjian (2005), du cabinet André R. Dorais, a cité Confucius : « Choisissez un travail que vous aimez et vous n'aurez pas à travailler un seul jour de votre vie. »

La cadette Ashley Kandestin, actuellement stagiaire, a pour sa part remercié toutes les femmes qui ont fait en sorte qu'elle-même et ses collègues puissent profiter d'un bel avenir.

M^e Elizabeth C. Monk, la première

M^e J. Vincent O'Donnell, qui a eu l'occasion de travailler avec M^e Monk, décédée en 1980, était présent à cette soirée. Il a fait son éloge et relaté les nombreuses médailles et distinctions qu'elle a reçues tout au long de ses études et de sa carrière.



Enfin, l'honorable Anne-Marie Trahan a parlé du *University Women's Club of Montreal* où elle a rencontré des professionnelles inspirantes. Elle a également souligné que M^e Monk avait légué, au moment de son décès, une somme d'argent qui permettra d'organiser les *Conférences de M^e Elizabeth Monk*, où des femmes de renom prononceront des paroles de sagesse et d'inspiration.

Pour conclure, l'animatrice M^e Martine L. Tremblay a procédé au tirage de prix de présence. Mentionnons également que les commanditaires ont offert des cadeaux à toutes les femmes qui ont assisté à la soirée.

Colloques et Conférences

10 MAI 2011

Colloque en droit de la jeunesse

Le droit de la jeunesse en appel

Conférenciers et sujets :

Plaider en appel : techniques et savoir-faire : L'honorable Jacques Dufresne, j.c.a. a dévoilé les secrets d'une plaidoirie efficace et des bonnes pratiques à adopter pour réussir en appel en matière de protection ou d'adoption.

Choix des recours à la Cour supérieure : L'honorable Pierre J. Dalphond, j.c.a. a traité des avantages et désavantages des deux options possibles quant au choix de recours à la Cour supérieure, à savoir l'appel ou la révision judiciaire de la décision rendue par la chambre de la jeunesse.

18 MAI 2011

Colloque du comité de liaison avec la Cour supérieure en matière civile

Juges et avocats : deux réalités, même combat

Conférenciers et sujets :

Après une brève présentation des activités de la Cour supérieure, monsieur le juge en chef François Rolland, a traité, avec M^e Chantal Chatelain, des rôles et limites respectifs du juge et de l'avocat dans le cadre d'une enquête et audition où l'une des parties se représente seule.

Dans un deuxième temps, les honorables André Wery, Julien Lanctôt et Christiane Alary, ainsi que M^{es} Christian J. Brossard, Nathalie Drouin et Luc Geoffrion ont échangé sur les attentes des juges et des avocats relatives aux enquêtes et auditions et à la gestion des dossiers. Ils ont notamment traité :

- de la préparation au procès ou à une audition.
- des conférences de gestion : que faire si l'ordonnance dépasse les conclusions recherchées ?
- des déclarations de dossier complet : rigueur vs flexibilité ?
- de la durée des auditions : gestion du temps vs gestion d'instance.

25 MAI 2011

Colloque du comité sur l'éthique et l'image de l'avocat

La profession d'avocat... Pourquoi ce malaise ?

Conférenciers et sujets :

Cette activité avait pour but d'amorcer une réflexion à propos de l'image négative de la profession, pour comprendre un peu mieux ce qui entraîne cette image défavorable et pour trouver des pistes de solution. Guidés par M^e Anne-Marie Dussault, qui a agi comme modératrice, monsieur Yves Boisvert, chroniqueur à

La Presse, M^e Jean Lapierre, avocat, homme politique et journaliste, et M^e Guy Lefebvre, professeur titulaire et vice-doyen au développement et aux études supérieures de l'Université de Montréal, ont partagé leurs réflexions. Ils ont entre autres traité de ce que les avocats font de bien et de mal, de ce qu'ils peuvent faire pour améliorer leur image et de la façon dont ils sont perçus ailleurs dans le monde.

31 MAI 2011

Colloque du comité sur la justice administrative (organisé en collaboration avec le Tribunal administratif du Québec)

Journée de formation en santé mentale

Conférenciers et sujets :

La journée a débuté par la présentation de la division sur la santé mentale du Tribunal administratif du Québec par M^e Hélène de Kovachich, présidente, juge administratif en chef et directrice générale du Tribunal administratif du Québec, M^e Mathieu Proulx, vice-président de la Section des affaires sociales, président de la Commission d'examen des troubles mentaux et juge administratif en chef adjoint, M^e Médard Saucier, juge administratif et juge coordonnateur à la Division de la santé mentale, et madame Marie Despatis, secrétaire du Tribunal et directrice.

M^e Isabelle Dupuis, de la direction des affaires juridiques du TAQ, a fait une revue des décisions importantes rendues dans les dernières années, particulièrement dans les domaines de la compétence de la Commission d'examen des troubles mentaux.

La présentation de M^e Richard La Charité a porté sur la garde en établissement et l'autorisation de soins, deux mondes qui doivent tenter de se comprendre et de se compléter pour assurer l'intérêt et la protection des personnes ayant des troubles mentaux. Il a fait un retour sur les dispositions législatives applicables, la procédure, les éléments de preuve, le fardeau de la preuve, etc. et un survol des décisions récentes dans chacune de ces matières.

M^e Julie Provost, procureure à la cour municipale de Montréal, a permis aux participants de se familiariser avec le Programme d'accompagnement justice-santé mentale (PAJ-SM) qui traite des infractions en matières sommaires dans un cadre qui inclut l'intervention d'une équipe de professionnels sensibles à la situation des personnes souffrant de troubles de santé mentale.

La journée s'est terminée par un dialogue qui avait pour but de permettre aux praticiens de mieux gérer leurs dossiers tout en respectant leurs obligations professionnelles et en prenant en considération la personne vulnérable. Y participaient les personnes suivantes : M^e Jean-Claude Hébert (modérateur), M^e Susy Landreville, Institut universitaire en santé mentale Douglas, M^e Josée Roussin,

avocate, Bureau du Syndic du Barreau du Québec, M^e Francine Léger, directrice, Aide juridique de Montréal, et D^r Jean-Luc Dubreucq, psychiatre.

6 JUIN 2011

Colloque annuel des Cours fédérales

Le contrôle judiciaire

Conférenciers et sujets :

Ce colloque était l'occasion de se familiariser ou de mettre à jour ses connaissances sur les particularités du contrôle judiciaire par les Cours fédérales. M^e François Grenier a présenté une revue de la jurisprudence récente portant sur la norme de contrôle. L'honorable Yves de Montigny, juge à la Cour fédérale, a offert aux avocats les « *Conseils de la Magistrature* ». Enfin, M^e Suzanne Anfousse, du Service administratif des tribunaux judiciaires (SATJ), a présenté un volet « *Trucs et Astuces du Greffe* ».

7 JUIN 2011

Activité de réseautage du comité des avocats œuvrant en entreprise

La tournée des industries : Loto-Québec vous accueille !

Thème :

Loto-Québec s'est joint au Barreau de Montréal pour convier les avocats œuvrant en entreprise au cocktail de réseautage du printemps. Madame Hélène F. Fortin, présidente du conseil d'administration de Loto-Québec, et M^e Julie Latour, avocate à la direction des Affaires juridiques et bâtonnière du Barreau de Montréal en 2006, ont accueilli les membres dans le cadre de l'exposition *Entreprise Collective* présentée à la Galerie Espace Création de Loto-Québec. En plus de bénéficier d'une présentation sur les activités et le fonctionnement de la société d'État, les participants ont eu une occasion unique de rencontrer des confrères et consœurs œuvrant en entreprise tout en ayant un accès privilégié à 59 œuvres de 56 artistes provenant de 16 collections d'entreprises.

13 JUIN 2011

Conférence annuelle sur les droits de la personne (Organisée par le comité sur la diversité ethnoculturelle)

Le profilage racial

Conférenciers et sujets :

Le profilage racial, cette forme de discrimination caractérisée par l'implication d'une personne en position d'autorité, a fait couler beaucoup d'encre ces dernières années. Qu'en est-il exactement ? Qu'est-ce que le profilage racial ?

Voilà la question à laquelle les conférenciers, M^{es} Michèle Turenne et Noël Saint-Pierre, ont répondu avec brio. Avec une maîtrise évidente du sujet, ils ont présenté la situation juridique, les défis de la preuve et les recours contre le profilage racial. Loin d'être simple, le profilage racial se manifeste comme une rencontre malsaine entre l'autorité et le citoyen et se transforme en une spirale d'action-réaction teintée d'incompréhension de part et d'autre. Cette escalade survient dans un cadre où les expériences de vie deviennent généralités et les préjugés prennent le pas sur le respect de l'autre. Les conférenciers ont illustré le tout par des exemples percutants qui ont capté l'attention des participants et ont permis de mieux comprendre l'aspect humain et les défis de taille qu'affrontent parfois les personnes « racisées ».

16 JUIN 2011

Dîner-conférence du comité de liaison avec la Régie du logement

La Régie du logement sous analyse !

Conférencier et sujets :

M^e Denis Lamy a présenté un portrait complet de l'analyse de la norme de contrôle lors de l'appel d'une décision de la Régie du logement. Il a également fait une revue des courants jurisprudentiels de la Cour du Québec sur cette question.

19 OCTOBRE 2011

Conférence en droit de l'éducation (destinée principalement aux avocats œuvrant en droit de la famille)

Séparation des parents : deux maisons, une école...

Conférencières et sujets :

M^e France Goyette, directrice du secrétariat général de la Commission scolaire Lester B. Pearson, M^e Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe de la Commission scolaire des Patriotes, et M^e Alice Raynard, conseillère juridique, secrétariat général de la Commission scolaire Marie-Victorin, ont traité des sujets suivants :

- La structure de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;
- Le rôle des différentes instances : le conseil des commissaires, les conseils d'établissement, le comité de parents, etc.;
- Les principales dispositions de la LIP ayant un impact possible en droit de la famille : le choix de l'école, l'admission et l'inscription à l'école, le transport scolaire, la notion de parent, l'obligation de fréquentation scolaire, l'intégration des enfants handicapés ou en difficultés d'adaptation et d'apprentissage, les frais scolaires, etc.;



- L'impact des dispositions du *Code Civil du Québec* concernant l'autorité parentale dans les liens avec l'école et la définition de parent;
- L'obtention d'information et de documents concernant les enfants;
- Les rencontres de parents en situation de litige conjugal;
- Les droits et le rôle des nouveaux conjoints, du parent non-gardien, des grands-parents et des autres intervenants auprès de l'enfant;
- Les soins médicaux à l'école;
- L'assignation à comparaître des intervenants scolaires;
- Le rôle et l'implication de l'école dans l'exercice des droits d'accès.

21 OCTOBRE 2011

Colloque de l'ÉcoComité

Droit, affaires et développement durable - 4^e édition

Conférenciers et sujets :

M^e Amélie Chartier Gabélier a fait une revue des décisions rendues en droit de l'environnement en 2010-2011.

M^e Jean Baril a présenté la procédure d'évaluation environnementale suivie, à l'automne 2010, concernant le développement de l'industrie du gaz de schiste au Québec. Il a comparé la procédure régulière d'évaluation et d'examen des projets pouvant avoir un impact sur l'environnement, les audiences «génériques» du BAPE et l'évaluation environnementale stratégique prônée par le droit international de l'environnement.

M^e Marie-Claude Bellemare a traité des principales règles édictées par le gouvernement du Québec relativement à la propriété des ressources en eau et à leur utilisation de même que celles relatives à la prévention de leur contamination.

Madame Pauline D'Amboise, vice-présidente Soutien à la coopération et secrétaire générale du Mouvement Desjardins, a traité des avantages pour une entreprise de favoriser le développement durable. À l'aide d'exemples, elle a illustré la possibilité de mobiliser les ressources humaines de cette manière. Elle a souligné que le Mouvement Desjardins est reconnu pour son implication en développement durable et elle a fait état des défis qui existent pour tirer profit de cette implication.

9 NOVEMBRE 2011

Colloque de l'English Speaking Section

Trial Practice Do's and Don'ts: Hot Tips from the Experts – 3^e édition

Conférenciers et sujets :

Comme le nouveau *Code de procédure civile* obligera les parties à considérer un mode alternatif de règlement de conflit avant d'entamer une action en justice, cette conférence avait pour but de fournir des conseils pratiques pour permettre aux praticiens d'être plus habiles et efficaces.

The Honourable Pierre A. Michaud discussed the care that must go into appointing arbitrators, and the importance of preparing prior to a mediation or other ADR venture.

M^{re}. Sylvie Schirm has called on lawyers to set aside their litigator instincts in order to reach an agreement during mediation. She also discussed the timing of mediation and preparing a client emotionally for the process.

M^{re}. Pamela McGovern, head of legal services at Hydro-Québec, has shared insights that she has acquired now that she is a "client" of ADR services after having been in private practice.

The Honourable André Roy of the Quebec Superior Court has discussed the importance of arriving at a mediation with options rather than positions. He has also touched on how judges prepare for judicial settlement conferences.

17 NOVEMBRE 2011

Conférence du comité des avocats œuvrant en entreprise

Psychologie et gestion des personnalités difficiles

Conférencier et sujets :

Le conférencier, monsieur Gérard Ouimet, professeur aux HEC, a présenté des techniques d'influence efficaces qui permettent de modifier les comportements dysfonctionnels d'individus ayant une personnalité difficile.

23 NOVEMBRE 2011

Conférence du comité sur la justice administrative

Tribunaux administratifs : Des experts au soutien d'experts!

Conférenciers et sujets :

L'ouverture de cette conférence a été confiée à M^e Marie Lamarre, présidente de la Commission des lésions professionnelles, qui fut l'un des premiers organismes à proposer un guide d'encadrement à ses experts. Elle a fait une brève présentation de ce tribunal. M^e François Fontaine a présenté ses meilleures astuces afin d'éviter les erreurs lors d'un contre-interrogatoire d'un expert et a abordé quelques grands principes de l'expertise.



Ensuite, M^e Louis Legault a animé un panel composé de M^e Bernard Lemay, juge administratif à la Commission des lésions professionnelles, D^r François Sestier, MD, PhD, professeur à l'Université de Montréal et membre de La Société des experts en évaluation médico-légale du Québec, et M^e Janick Perreault, qui ont échangé sur le rôle de l'expert.

23 NOVEMBRE 2011

Conférence d'introduction aux relations médias

Contexte de crise médiatique et relation avec un litige

Conférencier et sujets :

Monsieur Richard Thibault, spécialiste en communication depuis 1975, a présenté des notions de base permettant d'anticiper la réaction des médias, de mieux comprendre les techniques utilisées par ceux-ci et de définir une stratégie de communication. Il a, entre autres, exploré les sujets suivants :

- la procédure judiciaire, un document public;
- le vocabulaire des médias;
- les techniques des médias pour recueillir de l'information;
- le message;
- le porte-parole.

25 JANVIER 2012

Dîner-conférence du comité des avocates dans la profession

(organisée en collaboration avec le Forum des femmes juristes de l'ABC-Qc)

Femmes d'action dans les postes de haute direction

Conférencières :

M^e Kim Thomassin, associée directrice du cabinet McCarthy Tétrault pour la région du Québec.

M^e Chantal Chatelain, membre du Comité exécutif du cabinet Langlois Kronström Desjardins et associée responsable du bureau de Montréal.

M^e Pascale Pageau, présidente fondatrice et coactionnaire de Delegatus.

M^e Pamela McGovern, avocate en chef d'Hydro-Québec, responsable de l'ensemble des activités juridiques de la société d'État.

Modératrice :

M^e Julie Latour, coprésidente fondatrice du Forum des femmes juristes de l'ABC-Qc et bâtonnière du Barreau de Montréal en 2006.

Sujet :

Bien que depuis quelques années, leur voix et leur présence s'élevèrent, il y a encore trop peu de femmes aux postes de haute direction. Les conférencières sont des modèles de leadership, de détermination, d'audace et de ténacité. Ces femmes qui ont su oser, devenues entrepreneures, gestionnaires de grands cabinets et de contentieux, ont partagé leur expérience de gestion et dressé la liste des compétences qui, selon elles, constituent les pierres d'assises de leur succès et sont généralement requises pour occuper de telles positions.

16 FÉVRIER 2012

Activité de l'ÉcoComité

Visite de la Maison du développement durable

Les membres du Barreau de Montréal ont pu visiter la Maison du développement durable, l'un des bâtiments les plus écologiques au Canada. Cette visite, qui a été suivie d'un cocktail, leur a permis de découvrir les innovations techniques en matière d'utilisation responsable des matériaux, de gestion efficace des ressources naturelles et de design environnemental.

24 AVRIL 2012

Conférence du comité des avocats œuvrant en entreprise

(organisé conjointement avec le comité des avocats et avocates de l'entreprise du Barreau du Québec et l'Association of Corporate Counsel (ACC))

Outils de gestion des personnalités difficiles

Conférencier et sujet :

Cette formation est une suite logique de la conférence du 17 novembre 2011 «*Psychologie et gestion des personnalités difficiles*». Le professeur Gérard Ouimet, après avoir fait un rappel des différents types de personnalités difficiles, a mis l'accent sur le coffre à outils afin de gérer efficacement les interactions avec deux types de personnalités difficiles, à savoir le narcissique grandiose et le passif agressif.

2 MAI 2012

Dîner-conférence du comité des avocates dans la profession

Maximiser l'efficacité des outils technologiques

Conférenciers :

M. Hubert David, utilisateur de téléphone intelligent iPhone.

M^e Magali Fournier, utilisatrice de téléphone intelligent Android.



M^e Xavier Beauchamp-Tremblay, utilisateur de téléphone intelligent BlackBerry.

M^e Benoit Côté, CAIJ, formateur, a abordé la recherche UNIK.

Sujets :

De nos jours, les exigences du monde professionnel et le rythme effréné de nos vies exigent la meilleure efficacité professionnelle et personnelle possible. L'une des façons d'y accéder est par la maîtrise des outils technologiques disponibles. Devenus des outils de travail indispensables, ceux-ci améliorent l'efficacité, tant au plan professionnel, que personnel. Mais sont-ils utilisés à leur plein potentiel? Et si les téléphones étaient plus intelligents qu'on ne le croit? Les conférenciers ont révélé les astuces qui leur permettent de tirer le meilleur de leurs outils technologiques préférés. Les précieux conseils offerts aux membres du Barreau auront certainement un impact positif sur leur qualité de vie.

Le comité des avocates dans la profession a profité de l'occasion pour procéder au lancement officiel de son groupe sur le réseau social *LinkedIn*. Celui-ci offre aux avocates une plateforme où échanger sur divers sujets, professionnels ou personnels, touchant plus particulièrement les femmes.

7 MAI 2012

Activité destinée aux avocats pratiquant en droit de la jeunesse

Que se passe-t-il à Cité des Prairies ?

Sujets :

Cette activité avait pour but de permettre aux avocats pratiquant en droit de la jeunesse de se familiariser avec Cité des Prairies, un site du Centre Jeunesse de Montréal Institut Universitaire. En sus d'une visite des lieux, les participants ont eu droit à une présentation en deux volets. D'abord, un survol de *La réadaptation avec hébergement continu / LSJPA : guide de soutien à la pratique*, pour comprendre les bases théoriques sur lesquelles s'appuie la programmation des activités dans les unités de garde et le quotidien d'un jeune mis sous garde. Le deuxième volet consistait en une présentation du programme de suivi intensif dans la communauté (SID), ses assises théoriques ainsi que les activités cliniques qui en découlent, et du guide de soutien à la pratique sur le suivi régulier différencié, qui précise le type de suivi offert aux jeunes suivis en probation dite régulière.

Prestation de serment

Dans le but de permettre aux stagiaires de participer à une cérémonie de prestation de serment qui reflète le caractère solennel de l'événement, le Barreau de Montréal organise plusieurs cérémonies de prestation de serment réparties tout au long de l'année. Chacune de ces cérémonies se déroule en présence d'un représentant de la Magistrature, qui agit à titre de président d'honneur. Ce dernier ainsi que la bâtonnière ou le premier conseiller et un représentant de l'Association du Jeune Barreau de Montréal prennent la parole à chaque occasion. Des membres du Conseil et d'anciens bâtonniers sont aussi présents à ces cérémonies.

Pour conserver le décorum propre à de telles cérémonies, les invités de la tribune d'honneur ainsi que les stagiaires doivent porter la toge et le rabat.

Au cours de l'année 2011-2012, la bâtonnière et le premier conseiller ont présidé 19 cérémonies collectives de prestation de serment lors desquelles elles ont fait prêter serment à 546 stagiaires. Elles ont aussi fait prêter serment à 44 stagiaires lors de 19 cérémonies privées, pour un total de 590 nouveaux avocats.



Tournoi de golf

C'est le 7 juillet 2011, sur les allées du magnifique club de golf Le Diamant à Mirabel, que se tenait le tournoi de golf conjoint du Barreau de Montréal et de l'Association du Jeune Barreau de Montréal. Comme le veut la coutume, c'est avec plaisir et enthousiasme que les membres de la Magistrature et du Barreau se sont livrés une joute amicale.

Cette journée a été réussie grâce au travail du comité organisateur du tournoi de golf, M^{es} Stéphane Caïdi et Luc-Olivier Herbert, coprésidents, Jean-Marc Clément, madame Gislaine Dufault, M^{es} Maria Giustina Corsi, Doris Larrivée, Catherine Ouimet, madame Christine Plourde, M^{es} Martin Saint-Jean, Michel Paul Synnott et Mélanie Thifault.

Par ailleurs, la générosité des nombreux partenaires, dont le Groupe Montpetit Ressources Humaines et Samson Bélair Deloitte & Touche, a permis à tous les golfeurs de recevoir un prix.

Félicitations à tous les joueurs pour leur esprit d'équipe et leur bonne humeur, malgré la chaleur assommante de la canicule qui explique sans doute le score de certains!

La prochaine édition se tiendra le jeudi 12 juillet 2012, cette fois au magnifique Club de Golf Saint-Raphaël de l'Île-Bizard. Soyez-y!



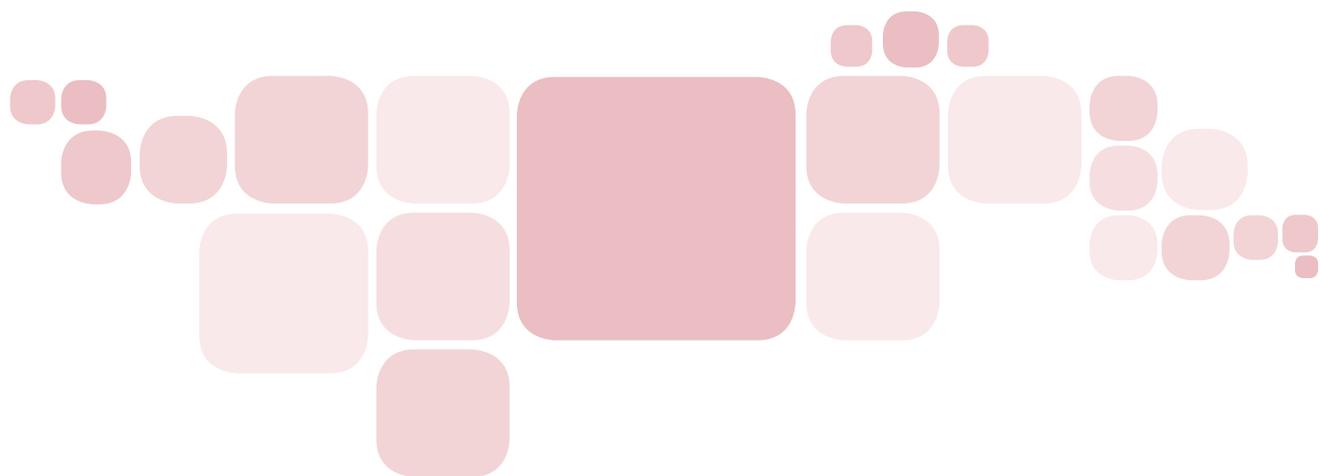
Tournoi de tennis

La 18^e édition du tournoi annuel de tennis du Barreau de Montréal se tenait le 28 janvier 2012. À cette occasion, M^{es} Michael Ghazal et Mathieu Giguère (groupe A), Pascale Bédard et Jean-François Blais (groupe B) et Lex Alexeev et Michael Kandev (groupe C) ont été couronnés champions.

Merci aux commanditaires du tournoi : Tennis Canada, le Club de tennis 13, Valeurs mobilières Desjardins, ainsi que Druide informatique (avec de nombreux prix, dont un exemplaire d'*Antidote HD*, la toute dernière édition de son fameux logiciel d'aide à la rédaction du français) et Groupe Montpetit Ressources Humaines, qui a généreusement offert un iPad comme prix de présence.

Un merci tout particulier aux membres du comité : M^e André d'Orsonnens, président, M^{es} Pierre Chabot, Paul Marcil et Paul-André Mathieu.

La prochaine édition se tiendra le vendredi 25 janvier 2013.



LES SERVICES

Service de mentorat

MEMBRES

M^e Aline Uyen Khanh Quach, présidente

M^e Antonietta Calitri

M^e Nancy Cleman

M^e Marie Cousineau

M^e Stéphane Hudon

M^e Magdalena Lempicka

M^e Catherine Ouimet

M^e Grégoire Perron (jusqu'à sa démission)

Nombre de séances : 4

MANDAT

Ce comité conjoint, formé de représentants du Barreau de Montréal et de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, a le mandat de déterminer les grandes orientations dans la gestion du service de mentorat, qui consiste à jumeler des avocats afin de créer une relation d'entraide d'une durée minimale de six mois. Son but est, d'une part, de briser l'isolement et de répondre à des interrogations liées à la pratique du droit que tout avocat, peu importe le nombre d'années de pratique, peut avoir et, d'autre part, de guider les plus jeunes avocats dans la pratique du droit.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Cette année, les membres ont beaucoup discuté du fonctionnement du service de mentorat, en raison, entre autres, de la difficulté à recruter des mentors. On tentait de trouver une façon plus simple de procéder aux jumelages en laissant les mentors choisir les mentorés, dont les demandes auraient été annoncées sur Internet. Toutefois, plusieurs membres du comité croyaient peu en cette formule. Donc, après plusieurs heures de discussion, il a été convenu de maintenir le système actuel en vertu duquel la directrice générale pourra faire appel aux membres du comité pour recruter des mentors.

Le comité a appris que peu de mentorés persistent dans la relation avec le mentor, particulièrement lorsque la situation qui les a amenés à requérir un mentor est réglée. Il semble que les relations mentorales n'ont plus une durée aussi grande que ce que prévoit la littérature. Dans la mesure où l'on a l'impression qu'un mentor peut être utile même sur une courte période, on doit maintenir le service. Le comité fait le constat que l'on ne peut aider des gens qui ne veulent pas être aidés.

Le comité a aussi révisé le formulaire d'inscription pour les mentorés afin de faciliter la tâche de la coordonnatrice du service.

La publicité du service a continué d'être faite en remettant le dépliant d'information à tous les nouveaux avocats qui prêtent serment à Montréal et aux membres qui utilisent le service de démarrage du Barreau du Québec. Le service a aussi été annoncé à quelques reprises dans l'Extra-Judiciaire.

Le service de mentorat a effectué 25 jumelages cette année, pour un total de 351 depuis la mise en place du service en août 1999.





Salon des avocats

Le Barreau de Montréal met à la disposition de ses membres un salon où les avocats peuvent se rendre pour revêtir la toge, faire quelques téléphones, réviser un dossier ou simplement prendre un café avec les confrères.

Un Centre d'affaires y est aussi accessible, où des espaces de travail, deux ordinateurs avec accès sans frais à Internet ainsi qu'un photocopieur/imprimante sont disponibles. Pour accéder au Centre d'affaires et en utiliser les équipements, il est nécessaire d'avoir la carte Multi-accès, disponible gratuitement auprès du CAIJ (Centre d'accès à l'information juridique) (www.caij.qc.ca). Un accès gratuit à Internet, avec ou sans fil, est également disponible pour les portables.

Enfin, il est possible de louer au Salon des avocats une toge (2\$/jour) et un rabat (1\$/jour). De plus, depuis septembre 2011, le Barreau de Montréal voit à la gestion des casiers situés dans le vestiaire adjacent au Salon. Il est donc maintenant possible de louer des casiers sur une base annuelle ou quotidienne (2\$ par jour) auprès du Barreau de Montréal.

D'ailleurs, un employé du Barreau de Montréal accueille les avocats au Café Thémis, tous les jours, de 8 h à 17 h. Cendrine Caron-Ouellet, Jocelyn Roy, Isabelle Roy et Marie-Ève Sansfaçon se partagent la tâche d'accueillir les membres avec professionnalisme.

Photo ci-dessus (de gauche à droite):

M^{mes} Marie-Ève Sansfaçon, Isabelle Roy, Cendrine Caron-Ouellet et M. Jocelyn Roy.

Association d'Entraide des Avocats de Montréal

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M^e Jeffrey Boro, président

M^e Isabel J. Schurman, vice-présidente

M^e Doris Larrivée, secrétaire-trésorière

M^e Francis Barragan

M^e Josée Ferrari

M^e Marie Christine Kirouack

M^e André Albert Morin, Ad.E. (jusqu'à sa démission)

M^e Johanne O'Hanlon

M^e François Parizeau

M^e Robert Primeau

Nombre de séances: 3

MANDAT

Constituée en 1938 sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*, l'Association d'Entraide des Avocats de Montréal (AEAM), connue jusqu'en 1992 comme l'Association de bienfaisance des avocats de Montréal, cherche à «secourir les avocats qui exercent ou ont exercé au Barreau de Montréal, leur conjoint, veuf ou veuve et enfants dans le besoin et qui méritent d'être secourus.»

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Son conseil d'administration, indépendant du Barreau de Montréal, bénéficie depuis les tout débuts de son appui et de la collaboration de son personnel.

Lorsqu'une personne dans le besoin fait appel à l'AEAM, la secrétaire transmet son dossier à deux administrateurs, jumelés aux fins du dossier. Ces derniers le rencontrent et discutent avec elle des moyens de lui venir en aide, dans la plus grande confidentialité. Malgré le filet social mis en place depuis 1938, les demandes d'aide continuent de se manifester; elles sont parfois troublantes, et rappellent aux membres du conseil d'administration combien l'isolement peut frapper certains d'entre nous.

Grâce au capital accumulé au cours des ans, l'AEAM continue de dépanner les confrères dans le besoin. Les administrateurs les conseillent aussi lorsque la situation s'y prête, ou dirigent ceux qui font appel à eux vers les ressources compétentes, en acquittant les frais occasionnés. Au cours de la dernière année, l'AEAM est venue en aide à trois confrères ou ex-confrères.

Le **PUBLIC**

Le Barreau de Montréal, convaincu que la protection du public passe indéniablement par l'information, met tout en œuvre pour informer les justiciables de leurs droits et obligations. C'est dans cette optique qu'il organise de nombreuses activités qui permettent non seulement d'informer le public, mais qui démystifie le droit, sa pratique, ses procédures, de même que le travail des professionnels qui l'exercent.





LES ACTIVITÉS



Salon VISEZ DROIT

MEMBRES

M^e Isabelle Allard, présidente

M^e Jean-Pierre Authier

M^e Francine Beaumier

M^e Claire Bellemare

M^e Alec Fafard

M^e Anouk Fournier

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Sur un air de fête, la 15^e édition du Salon VISEZ DROIT s'est tenue au Complexe Desjardins du 16 au 19 avril 2012. Le débat d'ouverture, traditionnel coup d'envoi, posait la question suivante aux panélistes : « *La justice est-elle mieux servie avec ou sans jury ?* » Les panélistes, monsieur Yves Boisvert, M^e Bernard Grenier, M^e Pierre Poupart, l'honorable Jean-Guy Dagenais et monsieur Claude Poirier, ont exprimé leur opinion en répondant aux judicieuses questions et interventions de madame Esther Bégin, porte-parole du Salon pour une quatrième année consécutive.

Chaque jour, les jeux-questionnaires animés avec brio par M^e André d'Orsonnens ont su capter l'attention de notre public en soif de savoir. Plusieurs écoles étaient au rendez-vous : le Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption, l'école secondaire Marie-Clarac, l'école Gentilly et le Collège de Montréal. Leur implication aux mini-théâtres et procès simulés en droit civil, criminel, familial et de la jeunesse ont démocratisé notre système de justice.

Des entretiens empreints d'émotion et de sagesse ont fait réfléchir le public. Plusieurs sujets ont été abordés, dont l'accès à la profession d'avocate (soulignant son 70^e anniversaire), les différentes juridictions qui composent le système judiciaire québécois, l'intimidation, la responsabilité parentale et la possession de drogue. Le Barreau de Montréal a eu le privilège de recevoir, lors de ces entretiens, quelques personnalités connues, notamment le jeune Maxime Collard (victime d'intimidation), le psychologue Pierre Faubert et les journalistes Jocelyne Cazin et Patrick Lagacé.

Le Barreau de Montréal a encore une fois pu compter sur l'immense talent de M^e Francine Baumier à titre d'animatrice. Le comité organisateur, assisté de madame Gislaine Dufault, directrice des communications au Barreau de Montréal, a travaillé sans relâche, depuis plusieurs mois, afin d'offrir de l'information juridique accessible, le tout dans un cadre ludique.

Une 15^e édition réussie et appréciée du public.
Merci à tous les collaborateurs !



Salon **VISEZ DROIT**

QUINZE ANS DÉJÀ!







Consultations juridiques

MEMBRES

M^e Denise Boulet, présidente

M^e Christian Azzam

M^e André Champagne

M^e Martin D. Charest

M^e Awatif Lakhdar

M^e Stéphanie Rainville

M^e Caroline Tremblay

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le comité des consultations juridiques s'occupe d'offrir à la population montréalaise des consultations gratuites et privées dans le cadre du Salon VISEZ DROIT. Ainsi, il voit à l'aménagement de l'espace pour qu'il soit accueillant et professionnel, il identifie les champs de pratique qui doivent être ciblés et évalue annuellement les demandes formulées par les personnes qui se présentent au Salon pour venir rencontrer un avocat. Enfin, le comité s'occupe de recruter des avocats bénévoles dans tous les champs de pratique pour répondre aux besoins de la population.

Cette année encore, grâce à l'écoute, à la collaboration et au dévouement exceptionnel de près de 120 avocats et avocates qui ont accepté de mettre leurs compétences au service des justiciables, des consultations ont été offertes du 16 au 19 avril dernier, de 9 h 30 à 17 h et ce, dans tous les domaines du droit.

Quinze avocats étaient sur place en permanence et plusieurs autres étaient disponibles par téléphone, à la disposition de la population qui apprend ainsi à mieux connaître non seulement ses droits et obligations dans divers domaines, mais aussi les avocats. En outre, pour une cinquième année consécutive, le CAIJ a participé au Salon VISEZ DROIT en offrant un service de recherchistes pendant toute la durée des consultations juridiques.

Grâce à ces précieux bénévoles, près de 1000 consultations ont été données.





Concours

MEMBRES

M^e Julie Mousseau, présidente

M^e Paul Cooper

M^e Suzanne Courchesne

M^e Mélanie Dugré

M^e Shaun Finn

M^e Manuela Islam

M^e Pierre Labrie

(jusqu'à sa nomination à la Magistrature)

M^e Nathalie Lefebvre

M^e Andréanne Malacket

M^e Nathalie Marois

M^{me} Louise Mousseau

M^e Alexandre Novikov

M^e Rosalie Plouffe

M^e Stéphanie Rainville

M^e Simon Tremblay

M^e Fabrice Anglade Vil

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Ce comité est né de la fusion des comités des concours des débats oratoires et de « La justice a bonne mine / Write for Justice ».

Concours des débats oratoires

L'édition 2012 fut la 23^e de ce concours, organisé dans le but d'encourager les étudiants francophones et anglophones du niveau collégial de l'île de Montréal à défendre en public une position à l'égard d'un sujet d'actualité, comportant une connotation légale et soulevant la controverse.

Le thème retenu était : « *Hausser l'âge d'obtention du permis de conduire POUR ou CONTRE ?* » Neuf cégeps y ont participé, ce qui démontre qu'il y a toujours un vif intérêt pour cette activité par les collégiens : *Lower Canada College*, Collège Stanislas de Montréal, Collège International Marie-de-France, *John-Abbott College*, Collège André-Grasset, Collège Jean-de-Brébeuf, *Vanier College*, Collège de Bois-de-Boulogne et Collège Gerald Godin.

Les demi-finales et la finale ont eu lieu le 27 mars 2012, dans la Salle Jules-Deschênes du Palais de Justice de Montréal.

Les membres du jury des demi-finales étaient M^e André d'Orsonnens, M^e Pierre Fournier et M^e Jean-Paul Perron. Celui de la finale était présidé par l'honorable Marie Deschamps, juge à la Cour suprême du Canada, et composé de madame Denise Bombardier, journaliste et auteure, M^e Sarah Dougherty, avocate chez Educaloï,

monsieur Luc Mayrand, ancien directeur du contentieux de la SAAQ, et madame Nathalie Valois, policière. M^{es} Michèle Moreau, Nathalie Lefebvre et Rosalie Plouffe ont respectivement agi comme modératrice, teneuse de temps et maître de cérémonie des débats.

Le jury de la finale a proclamé grandes gagnantes Justine Leblanc et Gabrielle Tremblay du Collège Jean-de-Brébeuf. Ces dernières ont chacune reçu 500\$, alors que Felipe Guevara et Matthew Slimovitch de *John Abbott College* ont chacun reçu 250\$. Enfin, un prix de 125\$ a été offert à chacun des deux meilleurs orateurs n'ayant pas atteint la finale, soit Guillaume Charlebois du Collège de Bois-de-Boulogne et Inaki Navarrete du Collège Stanislas. Les quatre finalistes ainsi que les deux meilleurs orateurs ont également reçu un exemplaire d'*Antidote HD*, le fameux logiciel d'aide à la rédaction du français de *Druides Informatique*.

Concours « La justice a bonne mine/Write for Justice »

Le Barreau de Montréal organise, depuis 25 ans, ce concours annuel de composition sur un thème juridique pour les élèves francophones et anglophones des niveaux primaire et secondaire de l'île de Montréal. Le thème avait pour but de faire réfléchir les jeunes sur l'impact des réseaux sociaux dans leur vie. La question était : *Ton ami(e) hésite à se joindre aux réseaux sociaux à cause des problèmes vécus par Alex l'an dernier. Fais-lui part de tes conseils en imaginant ce qu'Alex a pu vivre.*

Le comité a reçu 459 textes. Les textes gagnants ont été sélectionnés selon les critères suivants : fidélité au thème, originalité, orthographe, grammaire, syntaxe, vocabulaire, analyse personnelle.

Les gagnants sont Marie Lafrance (École Louis Colin - 3^e cycle primaire), Maeve P. Bruna (*Clearpoint Elementary School - primary 3rd cycle*), Nika Shaji (École secondaire d'Anjou - 1^{er} cycle secondaire), Isaac Harris (*Royal West Academy - secondary 1st cycle*), Yassine Alaoui (École internationale de Montréal - 2^e cycle secondaire), Evan Leibinger (*Royal West Academy - secondary 2nd cycle*).

La remise des prix, animée par M^e André d'Orsonnens, accompagné du chroniqueur Patrick Lagacé, a eu lieu le 18 avril 2012 au Complexe Desjardins, dans le cadre du Salon VISEZ DROIT. Les gagnants y ont fait la lecture de leur texte devant le public et ont reçu chacun le logiciel d'aide à la rédaction du français *Antidote HD* de *Druides Informatique* ainsi qu'une somme de 200\$ et deux laissez-passer d'une journée à La Ronde du Barreau de Montréal. Avant cette remise de prix, les gagnants, leurs parents et leurs enseignants ont également eu l'opportunité de visiter le Palais de Justice de Montréal et de rencontrer un juge.

LES SERVICES

Service de préparation à une audition

MEMBRES

REPRÉSENTANT L'ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

M^e Anaïs de Lausnay, présidente

M^e Catherine Ouimet, directrice générale de l'AJBM

M^{me} Aubrée Coutanson, coordonnatrice du service

M^e Mathieu Decelles

M^e Laurent Godbout

M^{me} Émilie Gonthier, coordonnatrice du service

M^e Amanda Assaf

REPRÉSENTANT LE BARREAU DE MONTRÉAL

M^e Nancy Brouillette

M^e Doris Larrivée

REPRÉSENTANT LA DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES DE LA MÉTROPOLE

M^{me} Lyne Cossette

MANDAT

Ce comité conjoint, composé de représentants de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM), du Barreau de Montréal et de la Direction des services judiciaires de la Métropole, a le mandat de promouvoir et d'améliorer le Service de préparation à une audition offert à la Cour du Québec, division des petites créances, à la Commission des relations du travail et à la Régie du logement. Ce service, mis sur pied conjointement, est offert aux parties non représentées par avocat ayant reçu un avis de convocation à une audition dans le district de Montréal. Il permet de rencontrer, gratuitement, un avocat bénévole pendant une trentaine de minutes, afin de recevoir des conseils sur la préparation de leur dossier et le déroulement de l'audition.

Ce service est financé par le Barreau de Montréal et les locaux sont offerts par la Direction des services judiciaires de la Métropole. L'AJBM est responsable de la coordination annuelle du service. À cet effet, le sous-comité Service de préparation à une audition du Comité Services juridiques *pro bono* de l'AJBM s'occupe de la mise en œuvre du service conjointement avec la permanence de l'AJBM.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Horaire du Service

Cour du Québec, division des petites créances :

Ce service est offert du lundi au vendredi de 12 h à 14 h. Entre quatre et sept avocats bénévoles rencontrent plus d'une vingtaine de justiciables par semaine. Chacune des rencontres est d'une durée de 30 minutes.

Régie du logement :

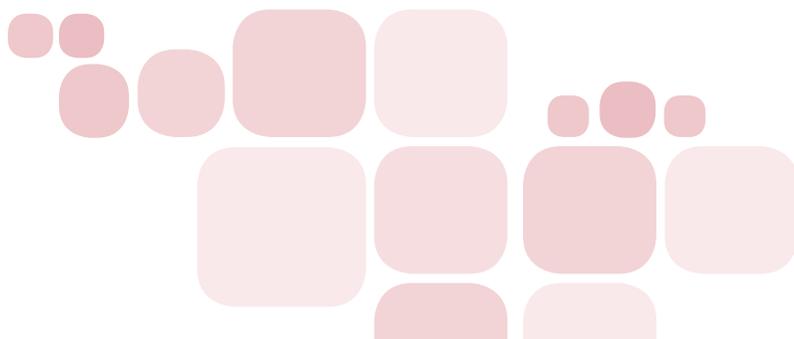
Ce service est offert les mardis et jeudis de 12 h à 14 h. Entre deux et cinq avocats bénévoles rencontrent environ une dizaine de justiciables par semaine. Chacune des rencontres est d'une durée de 30 minutes.

Commission des relations du travail :

Ce service est uniquement offert dans le cadre d'un recours en vertu des articles 47.2 et suivants « Égalité de traitement par l'association accréditée » du *Code du travail du Québec*. Le service est offert le mercredi de 12 h à 14 h. Étant donné que le service n'est ouvert qu'à un seul recours, les rencontres avec les justiciables ont lieu un mercredi sur deux, sauf si la demande est plus élevée.

Stage d'observation-jumelage

Suite au projet de stage d'observation-jumelage mis sur pied en 2009 avec la collaboration des organisations *pro bono* des facultés de droit montréalaises, une cinquantaine d'étudiants en droit par année sont jumelés à des avocats bénévoles du Service de préparation à une audition. L'étudiant en droit agit comme observateur lors des rencontres entre l'avocat bénévole et le justiciable. L'étudiant a ensuite l'opportunité d'échanger avec l'avocat relativement à ses observations et de poser quelques questions. Par cette initiative, le comité offre aux étudiants en droit et futurs membres une expérience unique dans le cadre de leur formation juridique.



Madame Émée Landry, alors qu'elle recevait le Mérite du Barreau de Montréal des mains du bâtonnier Nicolas Plourde, en septembre 2009.



Quelques statistiques

Une quarantaine de bénévoles assure la continuité des services de préparation à une audition. Du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012, environ 883 personnes ont bénéficié de services juridiques *pro bono*, détaillés comme suit :

- Service de préparation à une audition devant la Cour du Québec, division des petites créances : 611;
- Service de préparation à une audition devant la Commission des relations du travail : 43;
- Service de préparation à une audition devant la Régie du logement : 229.

Ouverture d'un nouveau service

En mai 2011, l'AJBM, le Barreau de Montréal, l'Association des avocats de la défense de Montréal (AADM), Pro Bono Québec et la cour municipale de Montréal ont lancé un service d'information juridique gratuit à la cour municipale de Montréal. Le SIJ vise à apporter une aide ponctuelle aux justiciables qui ne sont pas représentés par avocat devant la cour municipale de Montréal dans les affaires criminelles ainsi que les affaires pénales ayant un impact important, afin de faciliter l'accès à la justice et une meilleure administration de celle-ci.

Statistiques du SIJ du 1^{er} mai 2011 au 31 mars 2012

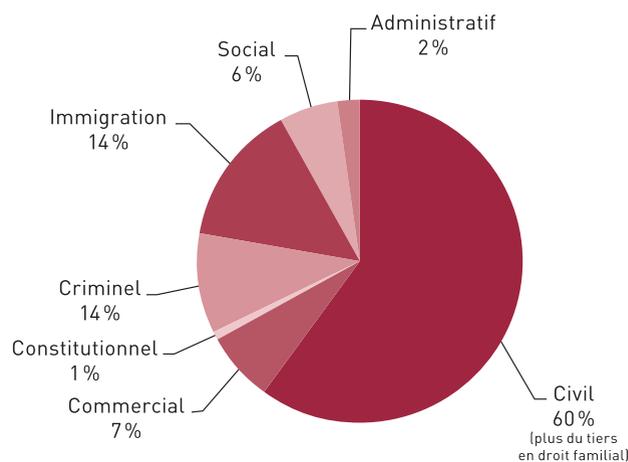
- 99 justiciables ont bénéficié du Service d'information juridique à la cour municipale.
- 24 avocats bénévoles ont été de garde pendant 113 avant-midis.

Service de référence

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le Service de référence, créé en 1969, est assuré par des avocats et avocates du Barreau de Montréal dont l'expérience couvre tous les domaines du droit. Au 31 mars 2012, le nombre d'avocats inscrits au Service se chiffrait à 1129, alors qu'il était de 1193 à pareille date l'an dernier.

À la fin de l'exercice, le Service de référence avait répondu à quelque 13 167 demandes, comparativement à 13 452 l'an dernier. Ces références se répartissent ainsi :



Par ailleurs, il est à noter que 65% des demandes requièrent les services d'un avocat qui parle français, 29% anglais et 6% une autre langue que le français ou l'anglais.

Coup de chapeau

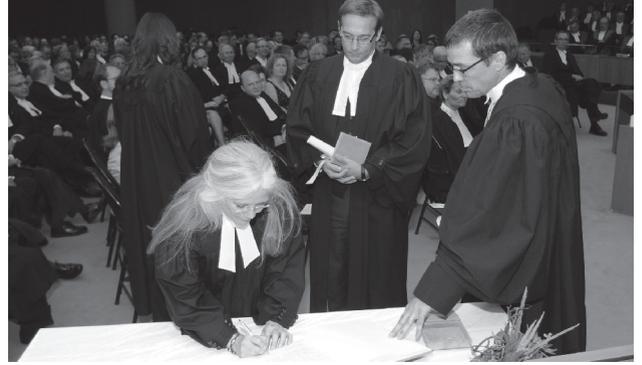
Enfin, le Barreau de Montréal tient à souligner le travail exceptionnel accompli par madame Émée Landry, préposée au Service de référence depuis 1984. Madame Landry, qui a reçu le Mérite du Barreau de Montréal en 2009, a décidé de prendre une retraite bien méritée. Les membres du Conseil et de la direction du Barreau de Montréal tiennent à la remercier chaleureusement, non seulement pour les services rendus tout au long de sa carrière au Barreau, mais également pour cette façon qu'elle a d'inciter ses collègues à apprécier chaque petite chose de la vie.

Pour toutes ces raisons, Madame Landry, nous vous offrons une longue et belle retraite.

Les **PRIX** et les **HOMMAGES**

Le Barreau de Montréal, par ses nombreux prix et distinctions, honore la contribution de ses membres émérites, souligne le talent de ses membres de demain et encourage les avocats à viser l'excellence.





La Médaille

Deux associations à l'honneur

(texte de Lisa Marie Noël)

En début d'année, le Québec a été secoué par une grève historique. L'Association des Juristes de l'État et l'Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales faisaient front commun en vue d'améliorer les conditions de travail de leurs membres et, conséquemment, assurer l'efficacité du système judiciaire.

L'Association des juristes de l'État est un syndicat qui regroupe près de 1000 professionnels du droit, répartis dans l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement du Québec et dans certains organismes hors fonction publique. Elle a pour objet de promouvoir et de défendre les intérêts de ses membres, de négocier leurs conditions de travail et d'en assurer le respect.

L'Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales représente quelque 450 procureurs de la Couronne. Elle constitue le seul porte-parole collectif des procureurs de la Couronne auprès du gouvernement du Québec. En veillant à la défense des intérêts de ses membres, elle contribue à la mise en place d'un système de justice criminelle de qualité au service de la population.

C'est pour souligner le courage de ces hommes et de ces femmes, qui ont livré leur combat dans le respect et la dignité, que le Conseil du Barreau de Montréal, avec l'appui de la Conférence des anciens bâtonniers, a décidé de leur remettre la plus haute distinction du Barreau de Montréal.

Chacune des deux associations ont reçu des mains de la bâtonnière une Médaille. M^e Éric Dufour, porte-parole de l'Association des juristes de l'État, et Me Christian Leblanc, président de l'Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales, ont accepté cette distinction au nom de leur association respective.





Le Mérite

M^e Claire Bellemare et Madame Gislaine Dufault

(texte de Francine Beaumier, avocate)

M^e Claire Bellemare – Admise au Barreau en 1992, elle est associée au sein du cabinet Marchi Bellemare. Elle agit principalement en droit de la famille, de même qu'en droit de la jeunesse et en droit civil.

M^e Bellemare s'est d'abord impliquée au Barreau de Montréal en offrant des consultations juridiques lors des Journées du droit, qui célébraient l'anniversaire de l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés*. En 1998, elle participait comme avocate consultante à la première édition du Salon VISEZ DROIT pour devenir, en 2001, membre du comité des consultations juridiques.

Elle a poursuivi son implication en devenant membre, en 2002, du comité du Salon VISEZ DROIT dont elle fait toujours partie. À ce titre, elle assiste aux nombreuses réunions du comité, où notamment elle contribue à la rédaction de procès simulés, un art ! C'est de plus grâce à ses habiles ressources que le comité recrute les acteurs bénévoles de ces procès, parmi les plus sympathiques juges et avocats. Et c'est toujours pour le plus grand plaisir du public et de ses collègues que, sur la scène du Complexe Desjardins, M^e Bellemare revêt sa toge et plaide.

The Bâtonnière, Elizabeth Greene, was pleased to award the Mérite to M^e Claire Bellemare on behalf of the Bar of Montreal. It is a well-deserved honor and our way of expressing gratitude for M^e Bellemare's constant and stalwart generosity.

M^e Bellemare dit souvent d'elle-même qu'il n'est pas facile d'entrer dans sa bulle ! Mais les privilégiés qui ont su l'apprivoiser vous parleront de sa droiture et de son honnêteté intellectuelle. Pour ses amis intimes, elle est devenue, au tournant d'une épreuve, celle qu'ils appellent chaleureusement « Super Claire ». Pour cette sérénité et ce courage qui la caractérisent, elle est un modèle pour plusieurs d'entre nous.

La directrice générale du Barreau de Montréal est heureuse que le Barreau de Montréal octroie le Mérite à M^e Bellemare pour souligner son implication soutenue à l'organisation du Salon VISEZ DROIT. Elle est l'exemple parfait du bénévole qui doit être honoré.

Madame Gislaine Dufault – Elle œuvre auprès du Barreau de Montréal depuis 26 ans et assume avec brio et le plus grand professionnalisme le poste de directrice des communications.

En effet, en plus de ses fonctions d'usage, elle est membre du comité et responsable de la coordination du Salon VISEZ DROIT. Initialement impliquée dans le comité responsable de l'animation pour faire le lien entre les activités scéniques et les autres activités du Salon VISEZ DROIT, elle est rapidement devenue une participante vitale et incontournable à l'existence et à la continuité de ce Salon.

Douée d'un inéluctable sens de la répartie, auquel se conjugue un sens de l'humour irrésistible, sa présence, tant aux nombreuses réunions du comité du Salon qu'au Complexe Desjardins, constitue un trait d'union universel entre les centaines de bénévoles engagés dans cette mission de rapprochement du Barreau avec le grand public. Par son extraordinaire sens de l'organisation, elle coordonne tout ce qui se dit et tout ce qui se fait – ou ne se fait pas – dans le cadre du Salon VISEZ DROIT.

Tous ceux et celles qui l'ont côtoyée au fil des ans ont pu constater que madame Dufault est une travailleuse acharnée, dévouée à son Barreau, ne reculant jamais ni devant la somme de travail, ni devant les heures nocturnes qu'il faut souvent y consacrer. Elle est d'une rigueur intellectuelle peu commune, trouvant toujours les mots pour dire ou écrire les faits, avec sensibilité et élégance.

The Bâtonnière was delighted to attribute this honor to Ms. Dufault on behalf of the Bar of Montreal. Ms. Dufault, the Directrice des communications, is creative, articulate, innovative and enthusiastic. In addition to her unrelenting devotion, Ms. Dufault is uncompromising in her work ethic and a friend to all who cross the Bar's threshold. This is our way of thanking her for all that she is and all that she does.

La directrice générale, qui travaille avec madame Dufault depuis plus de 20 ans, souligne que cet hommage est tout à fait mérité. Elle est une employée modèle et une collègue de travail des plus agréables. Elle a su gravir les échelons de l'organisation en raison de la qualité de son travail et de ses nombreuses initiatives. Elle ne s'est jamais limitée à sa description de tâche...

Difficile de conclure ce bien trop bref hommage à madame Dufault, sans mentionner qu'elle a largement contribué et insisté sur l'inclusion et la participation des jeunes avocates et avocats aux activités du Salon VISEZ DROIT, dans le but de les rapprocher de leur Barreau et du grand public, contribuant ainsi à faire tomber les nombreux mythes entourant la profession.



Les 50-60 ans d'admission au Barreau

Selon une tradition bien établie, au cours du déjeuner de la Journée du Barreau, le 8 septembre 2011, la bâtonnière a rendu hommage aux confrères et consoeurs suivants, qui célébraient leur 60^e ou 50^e anniversaire d'admission au Barreau.

Célébrant leur 60^e anniversaire :

Avocats à la retraite :

M^e Louise Boucher Mackay

M^e P. Wilbrod Gauthier, c.r

Célébrant leur 50^e anniversaire :

M^e Mark Abramowitz

M^e Seymour Avrieth

M^e Gilles Bertrand

M^e Pinja E. Blitt

M^e Marc Bourgeois

M^e Yvon Brizard

M^e Eric L. Clark

M^e Robert J. Cowling

M^e Earl H. Drymer

M^e Hershie Frankel

M^e Brahm Gelfand

L'hon. Yoine Goldstein, Ad. E.

M^e Gérald Y. Green

M^e Martin Gross

M^e Abraham M. Gurman

M^e Roy L. Heenan, O.C., Ad. E.

M^e Léon Jedeikin

L'hon. Donald J. Johnston, C.P., O.C., c.r.

M^e Israel H. Kaufman

M^e Mitchell H. Klein

M^e François Lamarre, c.r.

M^e Bruno Meloche

L'hon. Pierre A. Michaud O.C., c.r., Ad. E.

M^e Yves Papillon

M^e Joel A. Pinsky

M^e Jacob L. Rothman

M^e Pierre Sauvé

M. le bâtonnier Pierre Sébastien, c.r., Ad. E.

M^e Claude Violette

M^e Edwin J. Winston

Avocats à la retraite :

M^e Louis Bernard, O.Q.

M^e Harvey M. Cooperstone

M^e Raymond Crevier, c.r.

M^e André Galipeault, O.C.

M^e Ethel Goldfield

L'hon. Jean Longtin

M^e Michel Roy

M^e Jean-R. Salois

M^e Donald Bruce Wilkie

Les prix

Les prix annuels du Barreau de Montréal ont été décernés cette année aux personnes mentionnées ci-après.

Les prix aux étudiants en droit

Université de Montréal

Droit civil — Gemma Ricci

Droit des affaires — Charles Édouard Moulins

Deuxième au baccalauréat — Gemma Ricci

Droit municipal (Prix Francis-Fauteux) — Jessica Daoust

Deuxième en 2^e année (Prix Adolphe-Mailhiot) —

Mikulas Arendas

Université McGill

Droit civil — Kelly McMillan

Procédure civile — Nicholas Melling

Excellence dans toutes les matières (Prix Adolphe-

Mailhiot) — Ruth Ainsworth

Université du Québec à Montréal

Premier au baccalauréat — Monica Elena Popescu

Droits et libertés de la personne — Vivianne Pierre-Séguin

Droit de la preuve civile et administrative —

Marianne Landry

Engagement dans le cadre du programme *Pro Bono* —

Ginette Labonté

Engagement dans le cadre du programme *Innocence* —

Aurore Brun et Manuel Johnson II

Le concours de plaidoirie de McGill

Ce concours de plaidoirie s'est déroulé le 3 avril 2012 devant un banc de trois juges, soit l'honorable Carol Cohen, de la Cour supérieure, et les honorables David Cameron et Marie-Michelle Lavigne, de la Cour du Québec.

À l'issue de ce concours, madame la bâtonnière Elizabeth Greene a procédé à la remise des prix suivants : 500 \$ à l'équipe gagnante composée de Erin Brown et David Beckstead, 200 \$ à Rebecca Dawe (meilleur plaideur) et 100 \$ à Erin Brown (deuxième meilleur plaideur).

Le prix du Barreau de Montréal

(Provenant d'un don de feu monsieur le bâtonnier Émile Poissant, c.r.)

Le 2 décembre 2011, à l'occasion de la Séance solennelle de la Rentrée du Barreau de Paris et de la Conférence du Stage où elle a représenté le Barreau de Montréal, madame la bâtonnière Elizabeth Greene a remis ce prix de 800 \$ (550 euros) au récipiendaire, madame Julia Katlama, Septième Secrétaire de la Conférence du Stage du Barreau de Paris.

Dépot légal — 2012
Bibliothèque et Archives Nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN : 1916-8527

Le Barreau de Montréal est fier de contribuer à la protection de l'environnement en imprimant ce rapport annuel sur du papier entièrement recyclé, contenant 100% de fibres postconsommation et produit sans chlore élémentaire.



BARREAU DE MONTRÉAL

WWW.BARREAUDEMONTREAL.QC.CA

1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.80

Montréal (Québec) H2Y 1B6

Téléphone : 514 866-9392

Télécopieur : 514 866-1488

Courriel : info@barreaudemontreal.qc.ca